



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Territoire du Haut-Beaujolais

Rapport de présentation

Cahier n° 2 : Dynamiques urbaines

Vu pour être annexé à la délibération en date du 3 février 2022



Sommaire

I. Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière	5
I.1. Dynamiques urbaines	5
I.2. Consommation foncière	13
II. Structures et morphologies urbaines	15
II.1. Développement et paysage urbains	15
II.2. Un développement urbain en rupture avec les formes traditionnelles	40
II.3. Des typologies et des formes d'habitat variées	43
III. Transports et déplacements	49
III.1. La hiérarchie du réseau viaire	49
III.2. Les déplacements pendulaires	50
III.3. Les transports en commun	51
III.4. Des points noirs et zones de conflits	51
IV. Fonctionnement urbain	54
IV.1. Le fonctionnement urbain par commune	54
IV.2. Les équipements scolaire	66
IV.3. L'armature du territoire en termes d'équipements	67
V. Synthèse / Enjeux	70

I. Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière

I.1. Dynamiques urbaines

- 1830 : un territoire agricole et peuplé

Au début du XIX^{ème} siècle, le territoire du Haut-Beaujolais compte près de 11 200 habitants.

La population est répartie selon plusieurs polarités :

- Une polarité principale : Saint-Igny-de-Vers (2 835 habitants)
- Des polarités secondaires : Aigueperse, Monsols, Ouroux, Propières, Saint-Christophe et Saint-Bonnet-des-Bruyères (qui comptent respectivement 1 084, 1 202, 1 018, 1 205, 989 et 1 486 habitants)
- Des villages qui comptent entre 195 et 450 habitants (Azolette, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades)

Notons que la population de la commune de Saint-Clément-de-Vers n'est pas mise en avant dans la mesure où, en 1830, elle n'était pas encore une commune indépendante. Elle est en effet née du détachement de territoire de Saint-Igny-de-Vers et de Saint-Germain-la-Montagne.

Le territoire était largement investi par des constructions à usage agricole, soit organisées en groupement formant ainsi des hameaux ou des bourgs, soit implantées de manière isolée.

Une analyse des cadastres napoléoniens permet d'estimer la surface urbanisée à près de 115 ha à cette époque sur l'ensemble du territoire.

Si la population en 1830 est connue, le nombre de logements est plus complexe à appréhender, par manque de données historiques. En revanche, les historiens-démographes s'accordent pour déterminer le nombre de personnes par ménages à environ 6 dans les milieux ruraux à cette période.

On peut ainsi estimer le nombre de logements à près de 1850.

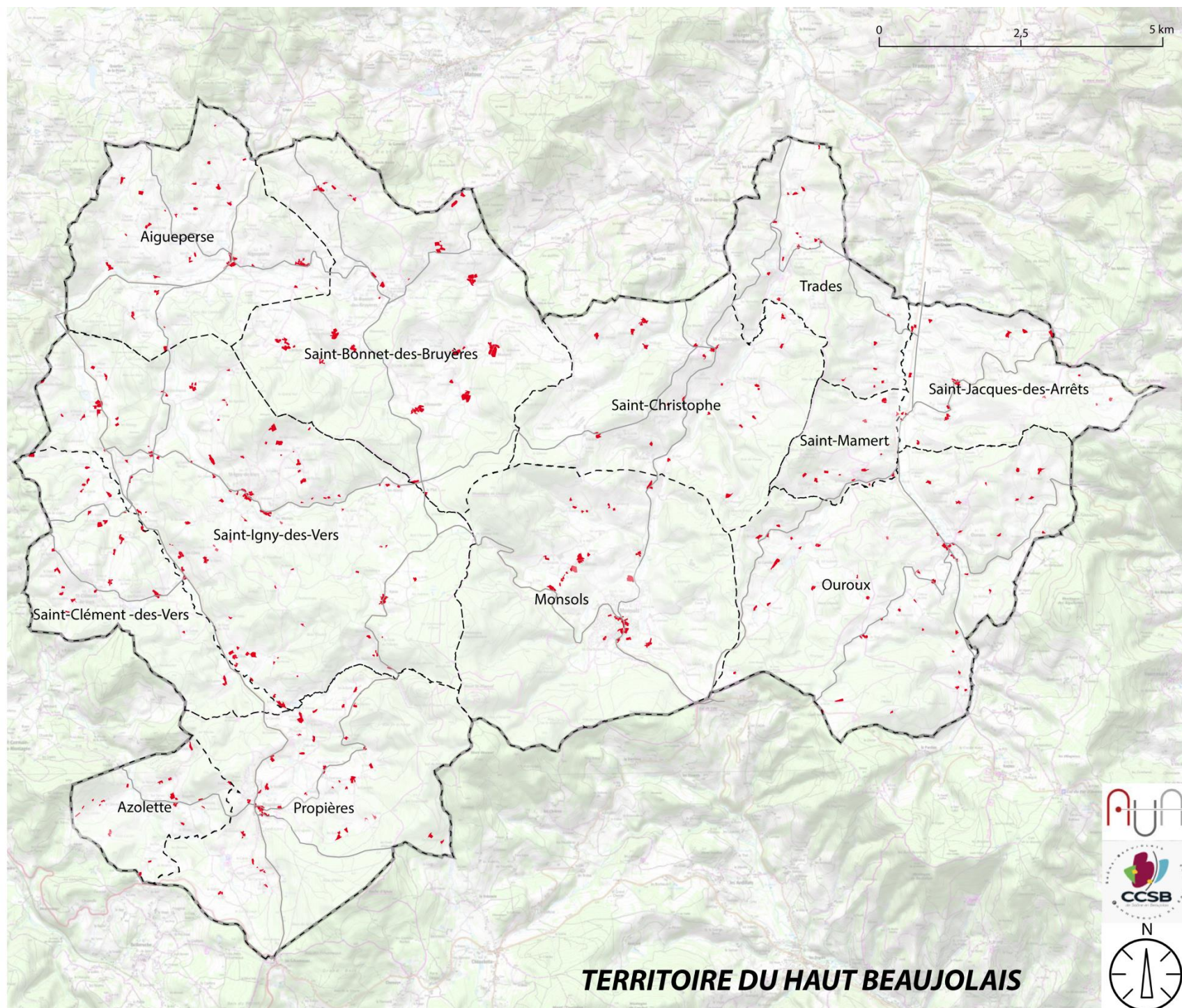
La densité qui en découle s'élève alors à près de 16 logements/ha sur le territoire du Haut-Beaujolais, avec une certaine homogénéité entre les différentes communes (entre 12 et 20 logements/ha en moyenne).

Si cette donnée est relativement incertaine au regard de l'approximation des sources utilisées, on peut toutefois mettre en avant une certaine culture de la densité, avec, malgré un mitage important, des groupements bâtis (hameaux et bourgs) qui accueillent la majorité des habitants.

	1830		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
AIGUEPERSE	9,3	1084	19
AZOLETTE	4,1	450	18
MONSOLS	10	1202	20
OUROUX	10	1018	17
PROPIERES	11,2	1205	18
SAINT BONNET DES BRUYERES	19	1486	13
SAINT CHRISTOPHE	8	989	21
SAINT CLEMENT DE VERS	8		0
SAINT IGNY DE VERS	24	2835	20
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	5,3	402	13
SAINT MAMERT	2,8	195	12
TRADES	3,5	322	15
TOTAL	115,2	11188	16

Espace urbanisé en 1830

 Espace urbanisé en 1830



- Entre 1830 et 1900 : l'amorce de l'exode rural

Entre 1830 et 1900, le territoire rentre dans une phase de décroissance démographique, notamment liée au phénomène d'exode rural qui touche l'ensemble des communes.

Causé principalement par les besoins accrus de main d'œuvre dans les usines et ateliers implantés dans les villes, par la mécanisation du monde agricole ou encore le développement des infrastructures de transport, ce phénomène se traduit par une décroissance importante de la population rurale.

Sur une période de 70 ans, on constate une perte d'environ 2 500 habitants, soit une moyenne de 35 habitants en moins chaque année.

Il faut souligner qu'aucune des communes du territoire du Haut-Beaujolais n'est épargnée par ce phénomène de perte de la population.

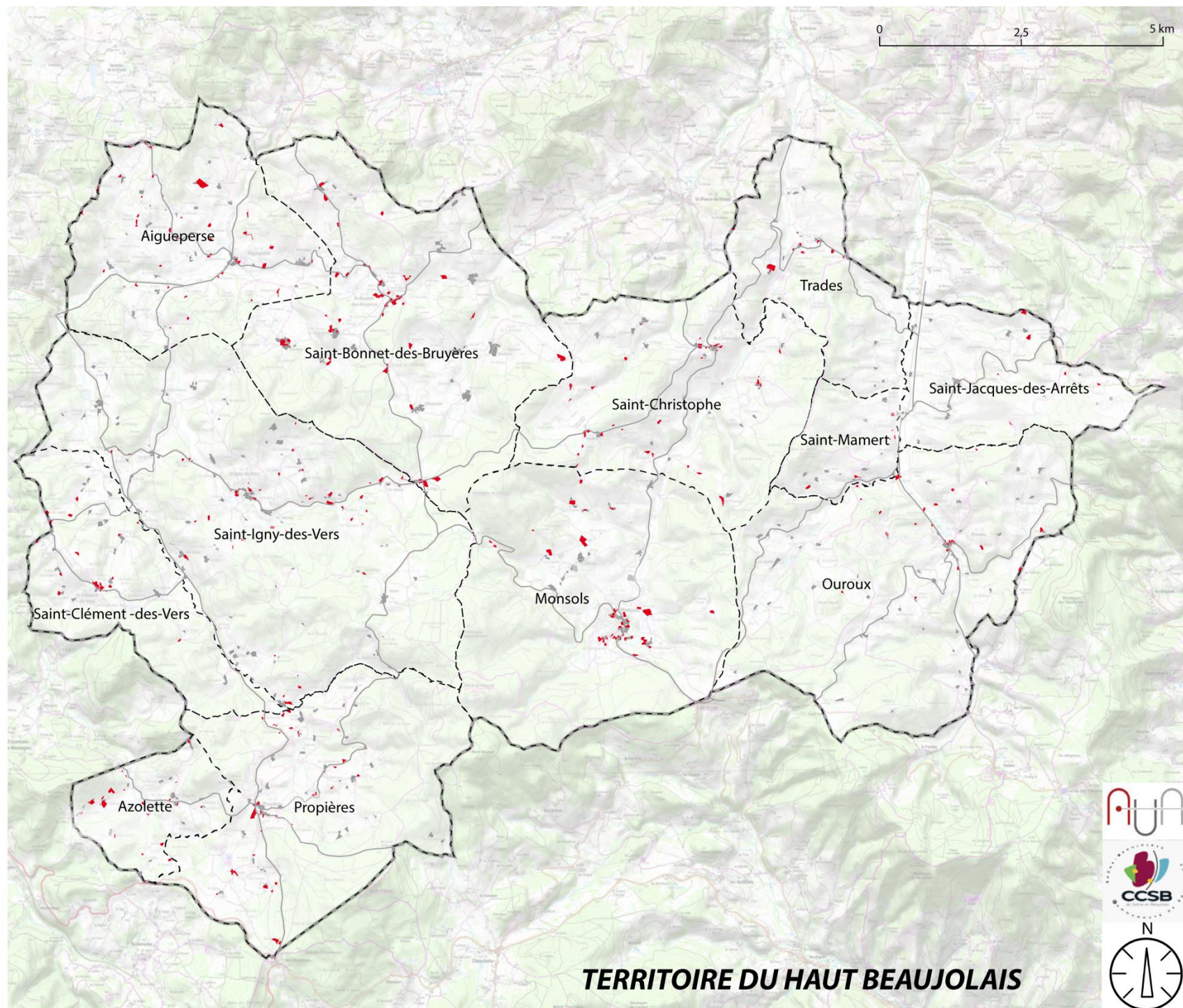
Malgré cette tendance à la baisse de la population, le territoire tend à accueillir des nouvelles constructions pendant cette période.

En effet, on constate un développement urbain de près de 60 ha, soit une moyenne de 8000 m²/an.

	1900		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
AIGUEPERSE	16,6	796	10
AZOLETTE	7,4	344	9
MONSOLS	20	993	10
OUROUX	14	848	12
PROPIERES	16,6	1113	13
SAINT BONNET DES BRUYERES	32	994	6
SAINT CHRISTOPHE	12	674	11
SAINT CLEMENT DE VERS	11,3	431	8
SAINT IGNY DE VERS	30	1738	12
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	6,7	332	10
SAINT MAMERT	3,8	162	9
TRADES	5,6	271	10
TOTAL	176	8696	10

Espace urbanisé entre
1830 et 1900

- Espace déjà urbanisé en 1830
- Espace urbanisé entre 1830 et 1900



- De 1900 à 1968 : un déclin qui se confirme

Durant la première moitié du XXème siècle, la démographie du territoire du Haut-Beaujolais poursuit sa décroissance. Elle tend même à s'accélérer : 60 habitants perdus par an entre 1900 et 1968 (contre 35 habitants entre 1830 et 1900).

Sur une période de près de 140 ans, le territoire du Haut-Beaujolais a vu sa population divisée par plus de 2,5 (11 188 habitants entre 1830 contre 4 575 en 1968).

En plus d'un exode rural qui se poursuit dans les campagnes, les deux guerres mondiales ont également contribué à réduire la population des milieux ruraux.

En 1968, il n'y a plus de communes supérieures à 1 000 habitants sur le territoire.

Le développement urbain, pendant cette période, a été relativement modéré, en lien avec la perte de population. Le rythme de l'urbanisation est estimé à environ 2600 m²/an en moyenne.

Le nombre de logements en 1968 est quant à lui estimé à 1 386 (données INSEE) pour une densité moyenne de 7 logements/ha.

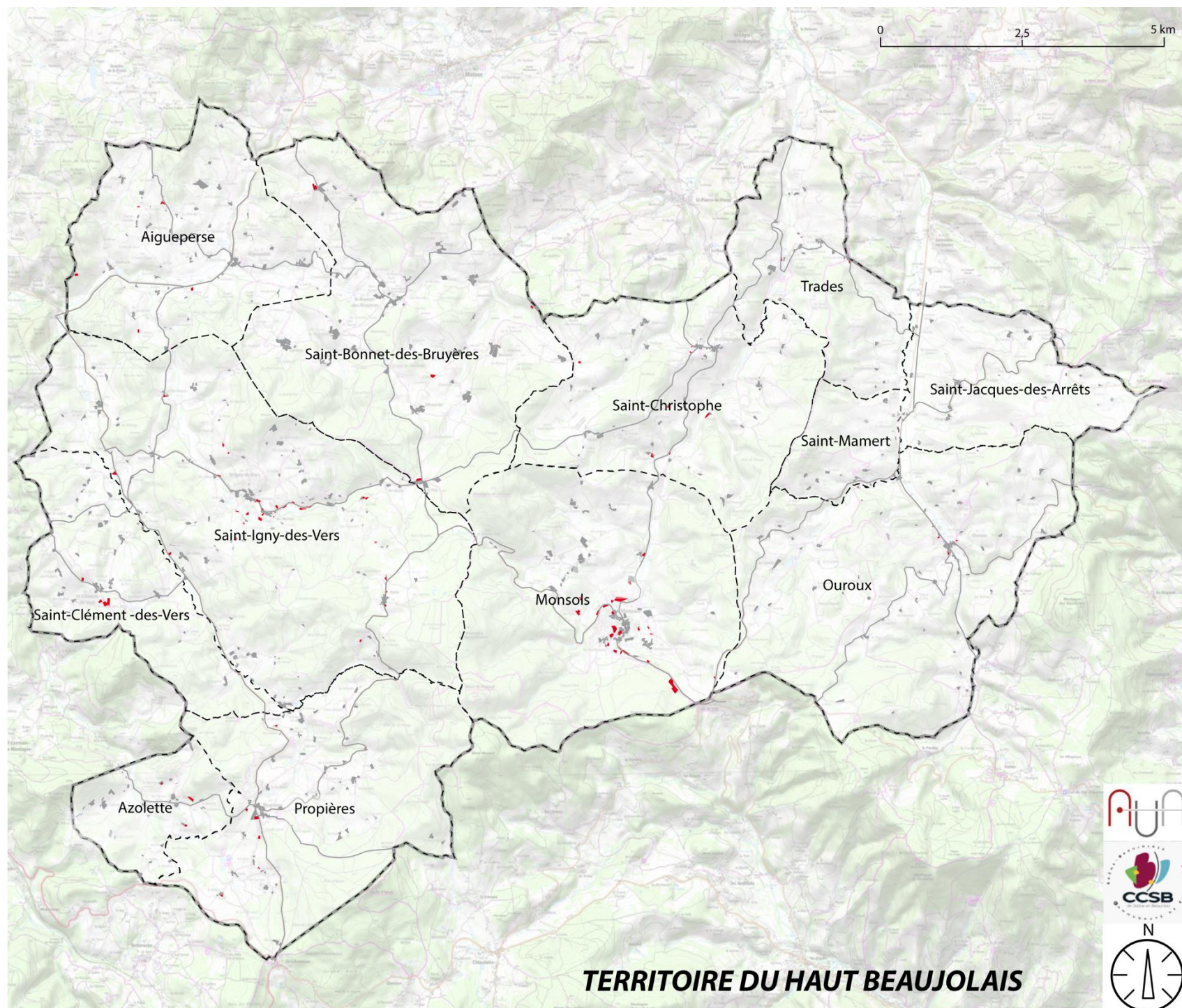
On constate, depuis le début du XIXème siècle, une diminution de la densité moyenne de logements/ha (de 16 logements/ha à 7 logements/ha).

Cette baisse est notamment due à des changements quant aux pratiques de l'urbanisme et aux types de constructions (maisons individuelles, terrains de taille plus importante,...).

	1968		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
AIGUEPERSE	17,3	388	7
AZOLETTE	8	115	5
MONSOLS	27,7	722	8
OUROUX	15	451	9
PROPIERES	17,5	519	9
SAINT BONNET DES BRUYERES	33,3	635	5
SAINT CHRISTOPHE	13	359	9
SAINT CLEMENT DE VERS	12,7	203	5
SAINT IGNY DE VERS	34	759	8
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	6,7	210	9
SAINT MAMERT	3,8	74	7
TRADES	5,8	140	6
TOTAL	194,8	4575	7

Espace urbanisé entre 1900 et 1968

-  Espace déjà urbanisé en 1900
-  Espace urbanisé entre 1900 et 1968



- De 1968 à aujourd'hui : vers un regain démographique ?

La population du territoire poursuit sa décroissance entre 1968 et 1990 (de 4 575 habitants à 3 445).

En revanche, dès les années 1990, on constate un léger regain démographique (+414 habitants entre 1990 et 2008) puis une stagnation entre 2008 et 2013.

Cet apport de population dès les années 1990 tend à générer une forte dynamique urbaine avec la production de près de 350 logements sur une surface estimée à environ 100 ha, soit 2,2 ha par an de foncier urbanisé.

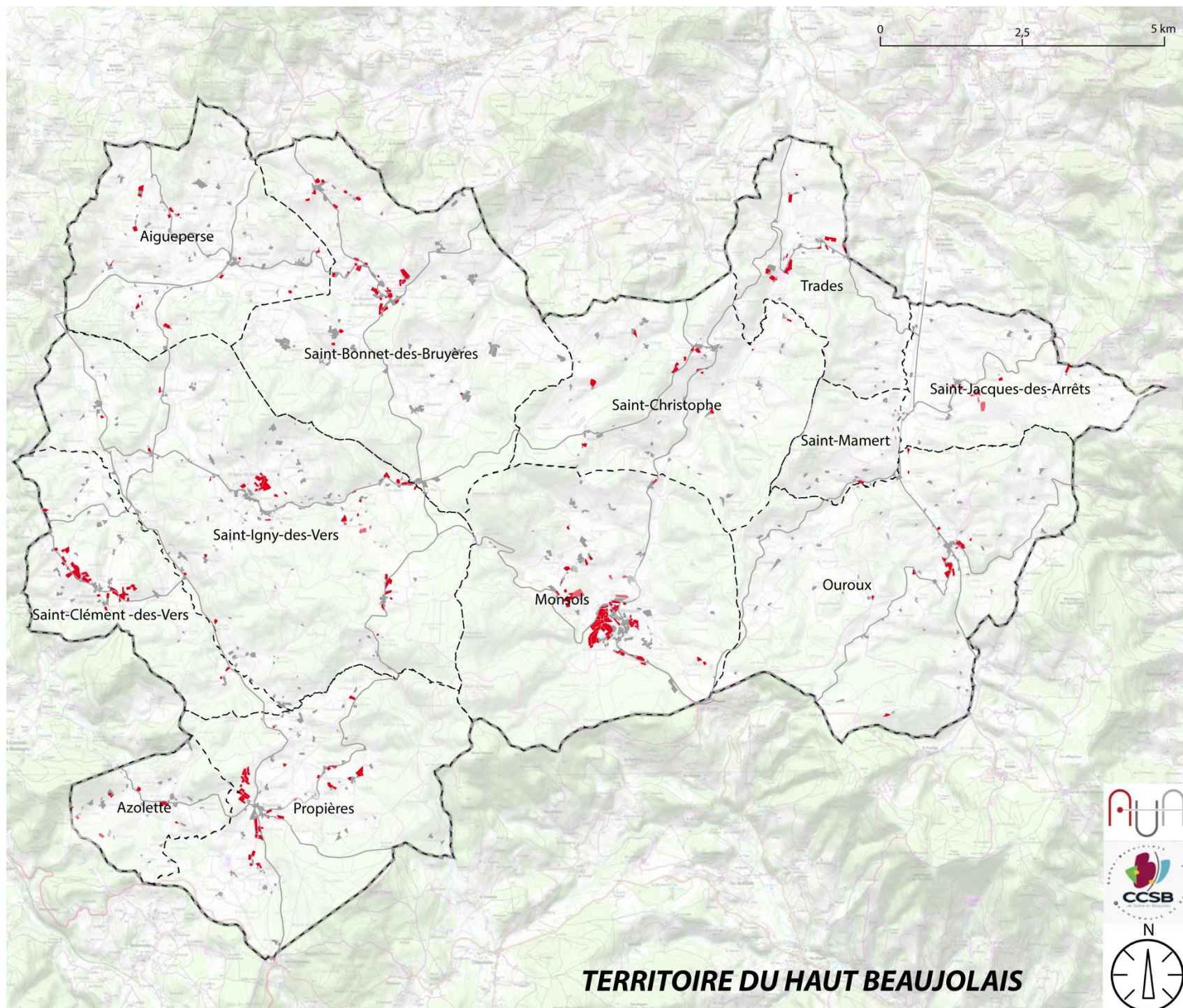
La densité moyenne des nouvelles constructions durant cette période s'élève alors à 3,5 logements/ha, ce qui a pour conséquence une poursuite de la diminution de la densité moyenne du territoire du Haut-Beaujolais (6 logements/ha en 2013).

La tâche urbaine cartographiée met en exergue une logique de développement dispersé qui engendre un fort mitage du territoire. En effet, la plupart des logements sont construits dans une logique d'opportunité foncière et de successions familiales. De plus, l'absence de documents d'urbanisme et de politique de planification urbaine tend à accentuer le mitage et la dispersion des constructions.

	2013		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
AIGUEPERSE	21,7	249	5
AZOLETTE	10,4	127	5
MONSOLS	54	946	7
OUROUX	20	339	8
PROPIERES	30	461	8
SAINT BONNET DES BRUYERES	43	387	4
SAINT CHRISTOPHE	17,6	243	6
SAINT CLEMENT DE VERS	24,6	220	4
SAINT IGNY DE VERS	47	600	5
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	10	104	6
SAINT MAMERT	4,4	63	7
TRADES	11,4	115	5
TOTAL	294,1	3854	6

Espace urbanisé entre
1968 et 2013

- Espace déjà urbanisé en 1968
- Espace urbanisé entre 1968 et 2013



I.2. Consommation foncière

L'analyse de l'historique du développement urbain a permis de mettre en exergue la forte consommation des espaces par l'urbanisation depuis la deuxième moitié du XXème siècle.

En effet, si le processus d'urbanisation jusqu'au XIXème siècle s'est réalisé dans une logique de densification avec une densité estimée à 16 logements/ha en 1830, nous constatons un effet inverse dans le développement à partir des années 1950.

On estime, en 2013, que la densité s'élève à 6 logements/ha (1705 résidences principales sur une surface de 294 ha) sur l'ensemble du territoire. Cette densité est variable entre les communes du territoire (entre 4 et 8 logements/ha).

Cette forte consommation foncière est à mettre en lien avec les caractéristiques du parc immobilier du territoire, essentiellement composé de maisons individuelles (89%).

Entre 1968 et 2013, le territoire a perdu 720 habitants mais a accueilli 650 nouveaux logements sur une surface urbanisée s'élevant à 100 ha, soit :

- 2,2 ha/an de foncier urbanisé
- 1 390 m² de foncier par logement
- Une densité moyenne de 6,5 logements/ha

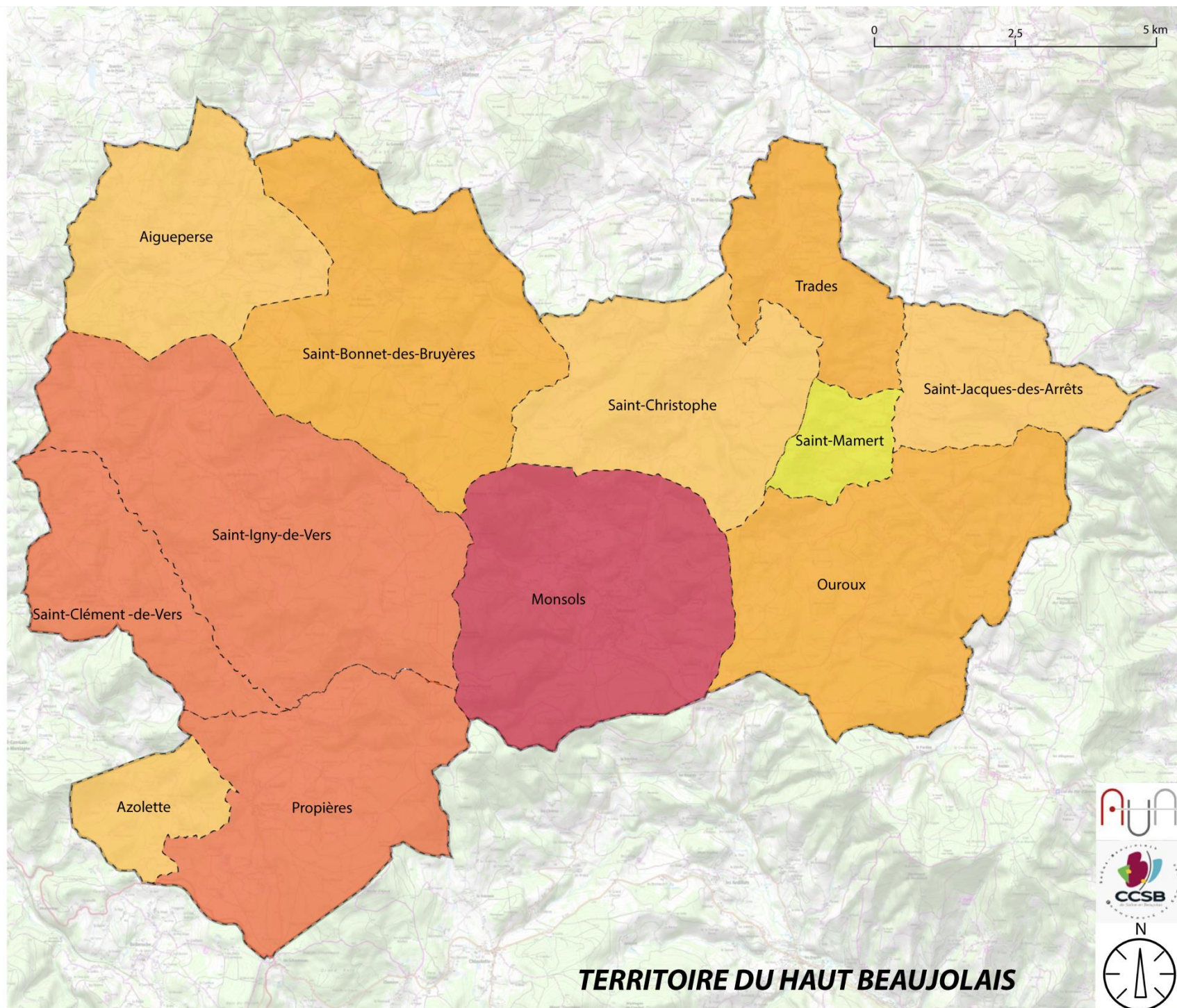
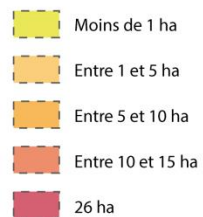
• Zoom sur la production de logements des 10 dernières années

Le tableau ci-dessous a pour objectif de mettre en avant, depuis 2006, le nombre de logements créés ainsi que les surfaces des terrains mobilisés dans le but d'appréhender des densités moyennes.

Entre 2006 et 2015, 137 logements ont été construits sur le territoire sur une surface de 37.3 ha, soit une densité moyenne de 3.7 logements/ha.

	Logements	Surface	Densité
AIGUEPERSE	4	7684	5,2
AZOLETTE	3	7302	4,1
MONSOLS	29	74789	3,9
OUROUX			
PROPIERES	35	87780	4,0
SAINT BONNET DES BRUYERES	12	31319	3,8
SAINT CHRISTOPHE	5	24225	2,1
SAINT CLEMENT DE VERS	12	31360	3,8
SAINT IGNY DE VERS	26	68994	3,8
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	2	6256	3,2
SAINT MAMERT	0	0	
TRADES	9	33696	2,7
TOTAL	137	373405	3,7

Consommation foncière
entre 1968 et 2013



II.Structures et morphologies urbaines

II.1.Développement et paysage urbains

L'analyse du développement et du paysage urbain permet de mettre en exergue les caractéristiques urbaines des bourgs originels ainsi que les évolutions constatées au cours du temps.

Ces évolutions peuvent se traduire par des transformations plus ou moins importantes quant à la structure et la morphologie urbaine.

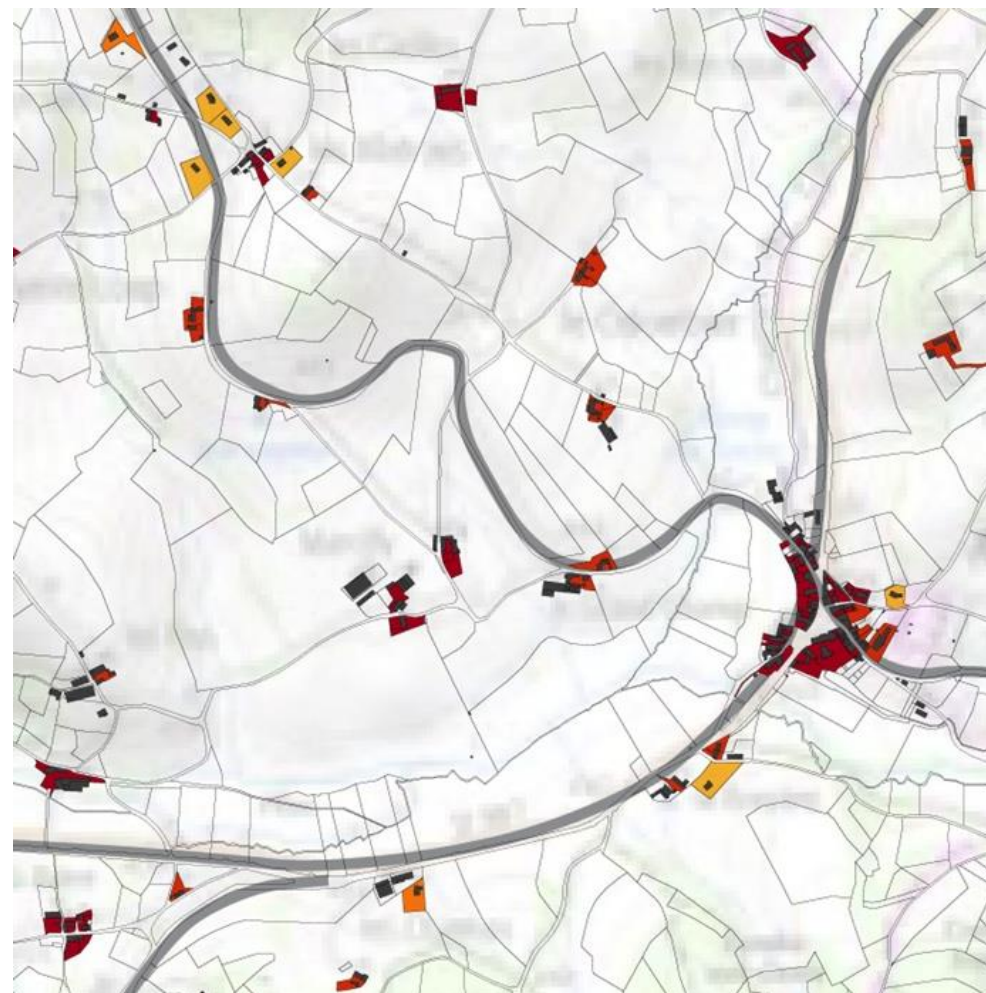
Par ailleurs, l'évolution de l'urbanisation peut engendrer également des mutations du paysage tant par les perceptions que l'on a sur l'environnement paysager via les cônes de vue que par les zones de contacts entre les zones urbanisées et agro-naturelles.

Aigueperse

Le noyau urbain originel d'Aigueperse s'est implanté au croisement de la RD5 et de la RD987. S'il s'est, dans un premier temps, constitué dans une forme en « étoile », il n'a, à partir du XIX^{ème} siècle, connu que très peu d'évolution.

Plusieurs hameaux historiques composent aussi le paysage urbain : Chevagny, les Bordes, Chemarin, le Foux,...

Le développement récent de la commune est disséminé sur l'ensemble du territoire avec majoritairement des constructions de maisons individuelles, notamment dans les secteurs des Fonçailles ou des Sarrets.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

La faible évolution urbaine du village a permis de conserver la silhouette urbaine historique. Cette dernière est mise en valeur par la situation en piémont du village et les cônes de vue qu'offre la topographie avec, en arrière-plan, les versants boisés du Mont Guillin.

Ainsi, il faut souligner la présence de nombreuses vues dégagées sur la vallée du Sornin depuis la RD5. Le paysage offre également des vues remarquables sur le village à partir de l'entrée Ouest du bourg.

Les transitions entre le bourg et les prairies environnantes sont valorisées par la présence d'éléments architecturaux anciens (murs de fermes, murets de jardins en terrasse,...) mais aussi par des éléments végétaux (arbres, jardins privés, espaces verts de l'aire de loisirs,...).

La qualité des espaces verts privés et des lisières urbaines sont de véritables atouts du paysage urbain d'Aigueperse.



Azolette

Le village d'Azolette est caractérisé par une dispersion historique de ses constructions. En effet, le bourg principal, implanté au croisement de la RD52 et de la route qui relie Azolette à Belleroche, est uniquement constitué d'équipements publics et de quelques constructions récentes.

La majorité des constructions anciennes est localisée de manière diffuse sur le territoire communal.

Le développement contemporain du village d'Azolette s'est réalisé essentiellement dans une logique de mitage et en extension des hameaux historiques (Le Chaumont, Les Cadoles,...).



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

Malgré sa faible emprise urbaine, le bourg d'Azolette est bien perceptible depuis l'entrée Est du village.

De plus, plusieurs cônes de vue offrent des ouvertures dégagées sur la vallée de l'Oiselière (affluent du Sornin) depuis la RD52 ainsi que depuis les groupements bâtis situés au-dessus du bourg.

Le château du Plumet, localisé à proximité immédiate du bourg, est perceptible depuis plusieurs secteurs de la commune, principalement depuis les Terres d'été.

Les lisières urbaines du bourg d'Azolette ne sont pas très marquées, au regard de la faible densité bâtie et de l'absence de structure urbaine ancienne. De plus, la construction de maisons individuelles en continuité du bourg tend à atténuer la qualité et l'intégration des espaces bâtis dans le paysage.

La présence du château du Plumet ainsi que d'éléments végétaux remarquables sont des atouts importants, d'un point de vue paysager, pour le bourg.

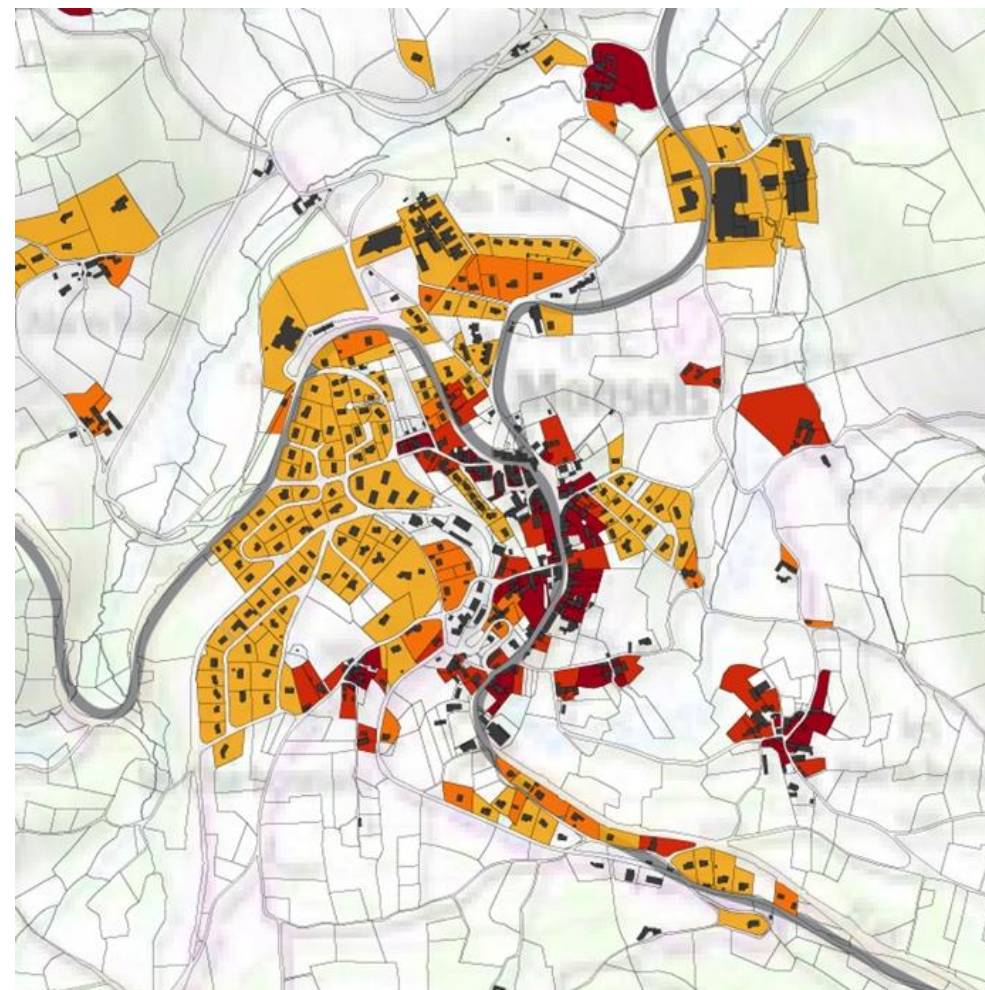


Monsols

Le bourg ancien de Monsols s'est organisé au croisement de deux axes de circulation : RD43 et RD22. Historiquement, le village a pris une forme linéaire, contraint par la topographie relativement marquée.

Plusieurs hameaux historiques tels que Les Michons, Les Places, Champlong ou encore Les Bergers composent également le paysage urbain de Monsols.

Malgré cette contrainte topographique, l'évolution urbaine a connu une logique générale de greffe avec des extensions successives de l'enveloppe urbaine par des opérations d'aménagement d'ensemble. Ce type de développement conduit aujourd'hui à une lecture plutôt claire de l'emprise bâti du village de Monsols.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

Situé sur un éperon, le bourg de Monsols est caractérisé par une silhouette bien marquée et perceptible depuis l'entrée Nord-Est du village.

Depuis les entrées de bourg ainsi que du secteur des Charbonniers, la topographie révèle des cônes de vue remarquables sur le grand paysage.

Si le relief permet de valoriser le paysage en offrant des points de vue, il engendre aussi des impacts visuels et des rapports de covisibilité importants et sensibles entre les différents versants du territoire. En effet, la présence de zones urbanisées et de bâtiments d'activités sur les versants et dans le fond de la vallée impactent le paysage agro-naturel, notamment dans le secteur de Fonds Talet.

L'évolution importante de l'urbanisation en extension du bourg historique a engendré une fragilisation des lisières urbaines d'un point de vue paysager. En effet, il faut noter, dans plusieurs secteurs, des transitions graduelles entre l'espace urbain et l'espace agricole peu qualitatives marquées notamment par une faible présence d'éléments végétaux.

En revanche, de nombreux éléments qualitatifs tels que des haies bocagères, des arbres remarquables ou bien des murs en pierres ont été préservés en frange de l'espace urbain. Ces éléments paysagers et architecturaux tendent à structurer les transitions entre le bourg et les milieux agricoles.

La présence d'un maillage bocager encore bien préservé à proximité du bourg est un atout majeur pour la qualité du paysage de Monsols.



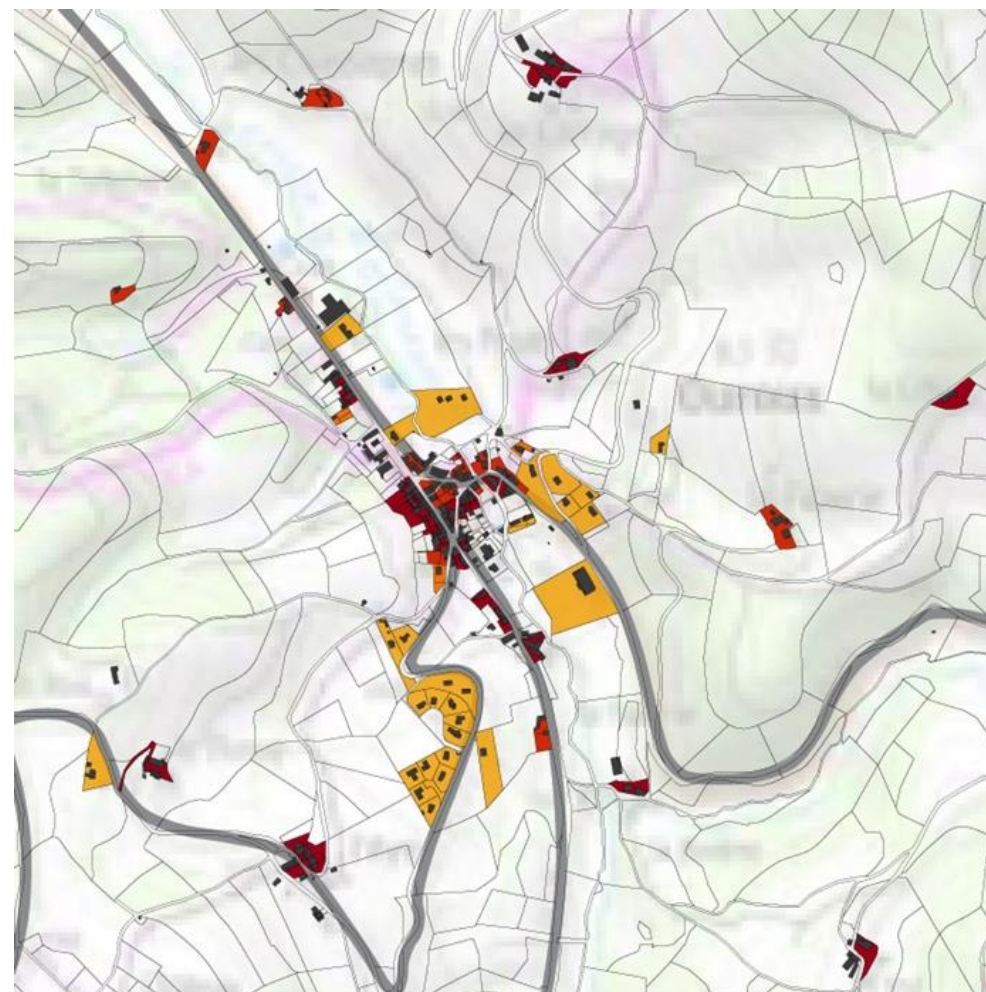
Ouroux

Historiquement implanté dans le fond de la vallée de la Grosne Orientale, le village d'Ouroux a pris une forme compacte aux abords de la RD32.

Contraint par le relief et le cours d'eau, le développement du village s'est éloigné du noyau urbain originel. En effet, on assiste, depuis les dernières décennies, à l'investissement des coteaux par les nouvelles constructions de forme individuelle.

C'est ainsi que le lotissement de Lacharme Prat a vu le jour sur le versant Ouest du village.

Il faut noter, par ailleurs, qu'hormis quelques exploitations agricoles disséminées sur le territoire, la commune ne compte pas de véritables hameaux.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

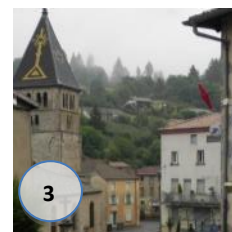
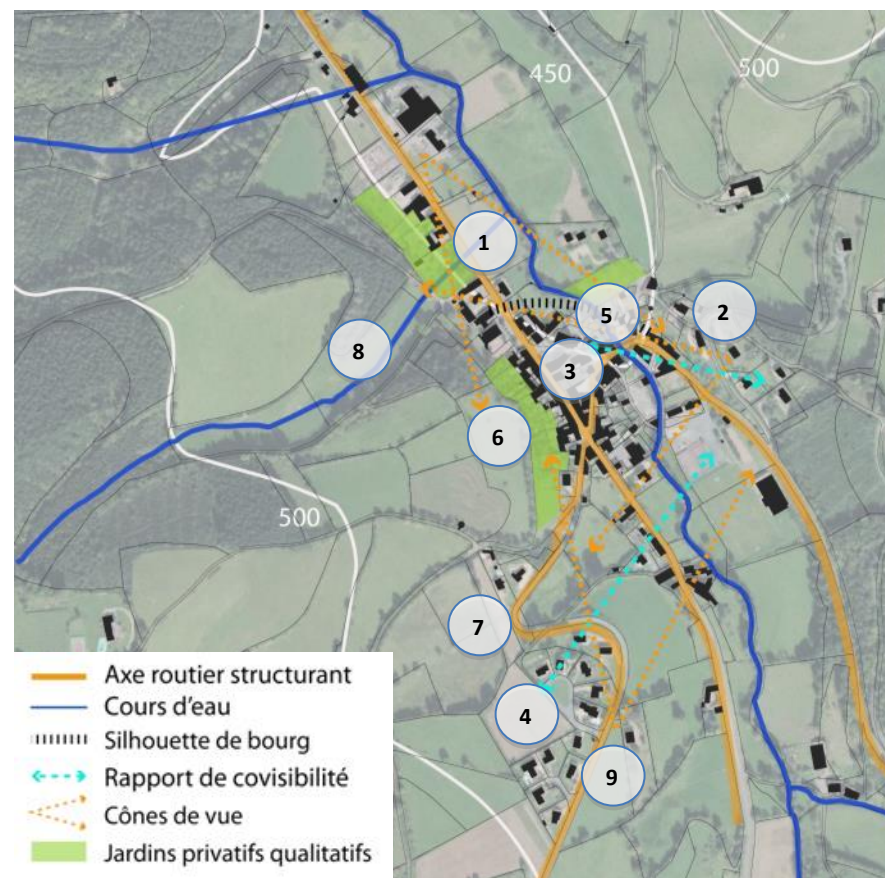
La situation du village d'Ouroux dans le fond de la vallée de la Grosne Orientale atténue la lisibilité de la silhouette du bourg par rapport aux villages implantés sur des versants. En effet, les vues les plus importantes sont en générale de versant à versant et non pas de versant à bourg.

Depuis les versants qui dominent le village, des vues remarquables s'ouvrent sur le bourg ainsi que sur la vallée de la Grosne Orientale (secteurs de la Fuzerie et de l'Aye). Entre les différents versants de la vallée, de nombreux rapports de covisibilité sont présents et sont notamment impactés par l'étalement de l'urbanisation sur les coteaux.

Les contraintes naturelles et physiques (cours d'eau, coteaux) ont freiné le développement urbain du bourg historique. C'est ainsi que la présence du tissu urbain ancien rythmé par des alignements bâtis et des jardins en fond de parcelle valorise les lisières urbaines et offre des zones de transitions qualitatives entre les espaces bâtis et les espaces agro-naturels.

Si les lisières urbaines du village ont globalement été bien préservées, il faut noter des points de fragilité au niveau des zones de contact entre les quartiers nouveaux et les espaces agro-naturels, notamment les franges urbaines du lotissement de l'Aye.

Les franges urbaines du bourg bien conservées ainsi que la présence d'espaces naturels (boisements, ripisylves,...) encore conséquents à proximité du village constituent des atouts majeurs d'un point de vue paysager.

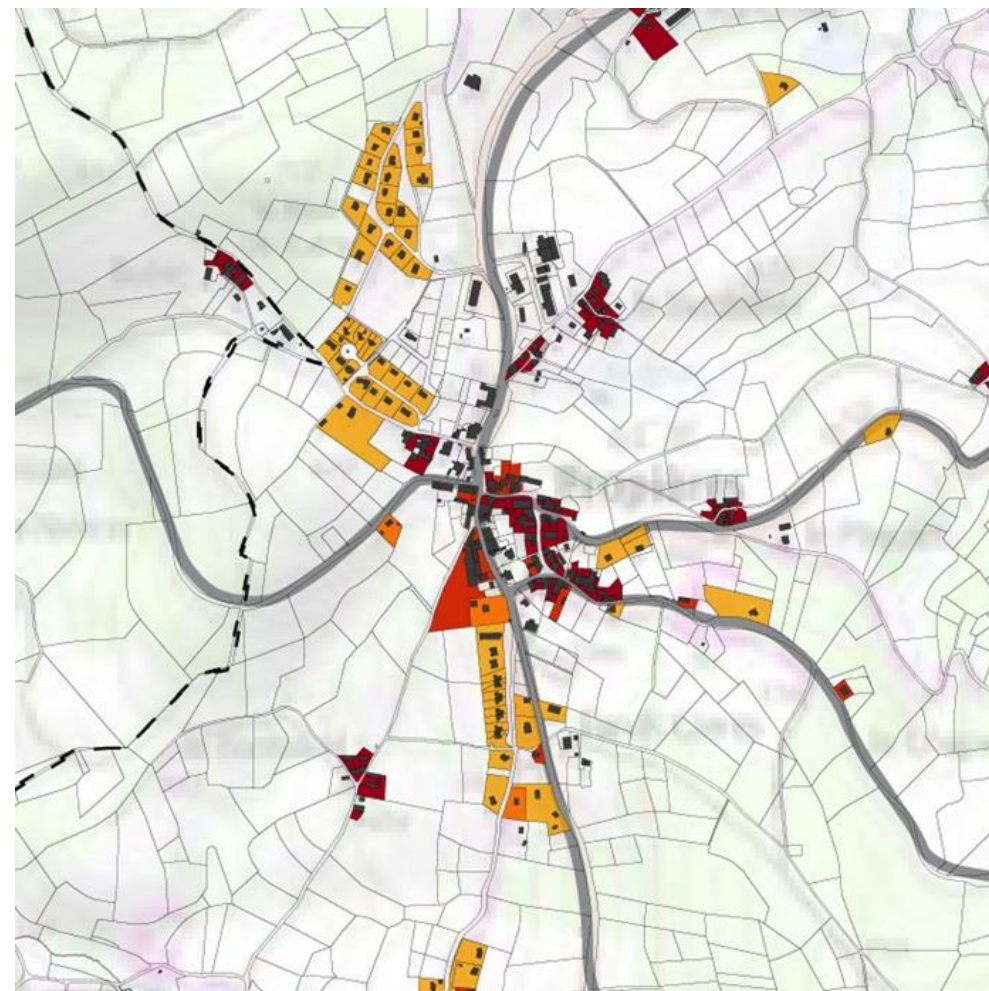


Propières

Le noyau urbain historique de Propières s'est implanté au croisement de la RD10 avec la RD52. La forme urbaine dominante est globalement linéaire même si il faut souligner la compacité du bourg causée par un réseau viaire dense.

La commune est aussi caractérisée par la présence de nombreux hameaux anciens dans le paysage urbain (La Gardette, Les Condemines, Le Grand Moulin,...).

Les contraintes topographiques ont engendré un développement de l'urbanisation très linéaire le long de la RD10 avec la construction de plusieurs opérations de logements individuels, jumelés et intermédiaires ainsi qu'avec l'aménagement d'une petite zone d'activités (Les Hauts des Bornes).



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

La topographie marquée du village de Propières offre, depuis la RD52 (entrée Est du bourg), un cône de vue intéressant sur la silhouette urbaine (avec le clocher de l'église comme élément dominant).

Depuis le bourg, qui est implanté sur un promontoire, s'ouvrent de nombreux cônes de vue sur le grand paysage et la vallée du Sornin et de l'Oiselière. On perçoit également, depuis le village, les secteurs récemment urbanisés du Haut de Ruère.

La qualité des rapports entre le bourg et le grand paysage est toutefois atténuée par des lisières urbaines peu valorisées. La présence de bâtiments d'activités agricoles ou d'aires de stockage au traitement sommaire ainsi que de bâtiments d'activités économiques situés à l'entrée du village fragilise les qualités paysagères du site.

- Axe routier structurant
- Cours d'eau
- Silhouette de bourg
- Silhouette de bourg fragile
- - - Co-visibilité sensible
- - - Cônes de vue

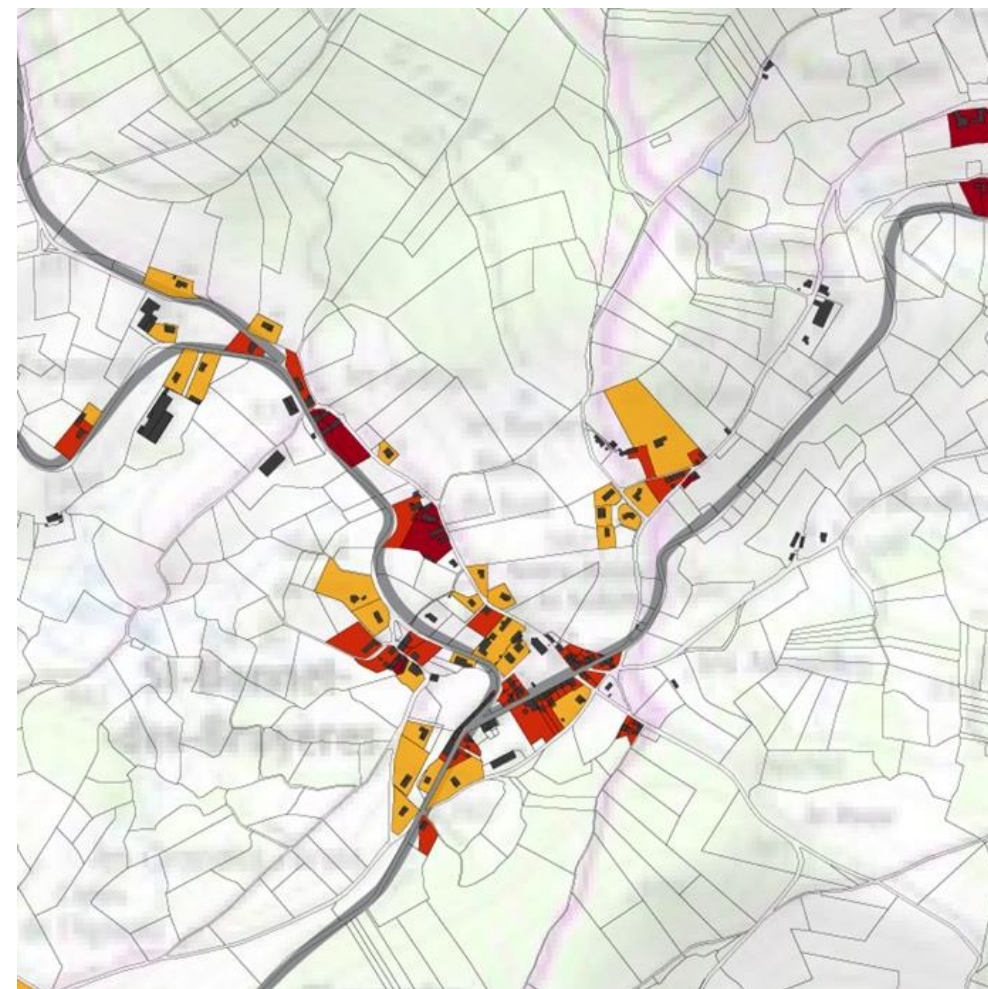


Saint-Bonnet-des-Bruyères

Le bourg actuel de Saint-Bonnet-des-Bruyères a été aménagé au XIXème siècle suite au déplacement du bourg originel. La structure du bourg contemporain a pris une forme très linéaire, le long des RD66 et RD10 et autour d'une vaste place marquée par la présence de l'église.

La commune est caractérisée par la présence de nombreux hameaux historiques disséminés sur le territoire (Villemartin, les Canards, Mussey, Flacillière, Curthely,

Le développement urbain plus récent de Saint-Bonnet-des-Bruyères s'est réalisé essentiellement de manière disséminée sur l'ensemble du territoire communal même s'il faut souligner l'implantation d'habitations en accroche ou à proximité du bourg.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

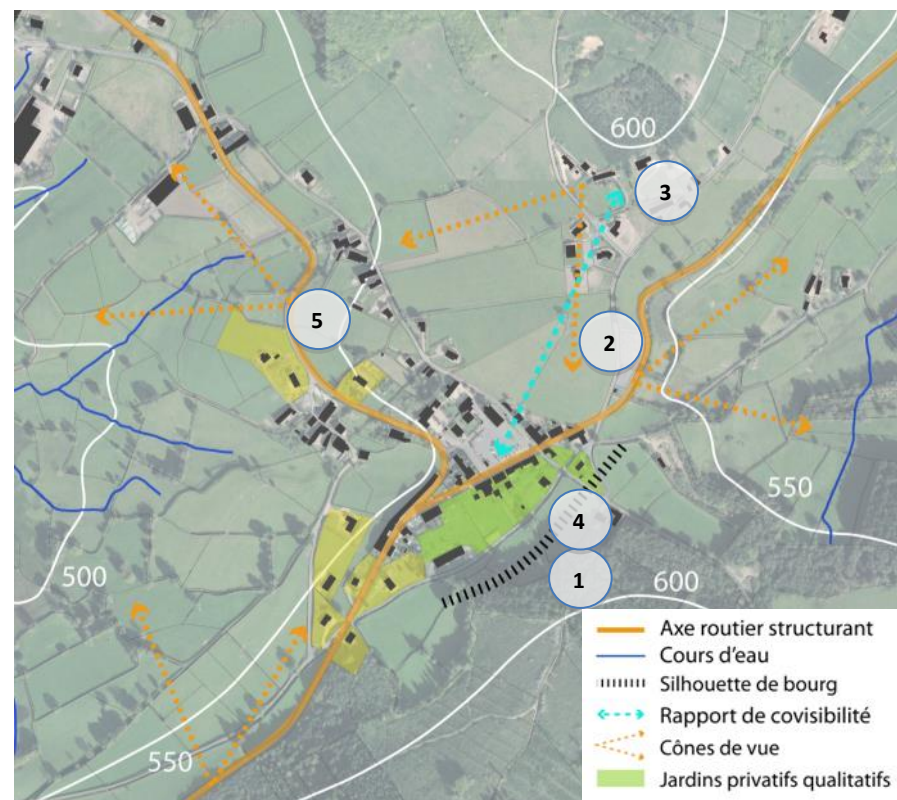
Le paysage urbain de Saint-Bonnet-des-Bruyères est caractérisé par une silhouette de bourg bien préservée et perceptible depuis la partie Sud-Est du village.

Les zones en surplomb offrent également des ouvertures sur le grand paysage des vallées du Sornin et de la Grosne mais aussi des rapports de covisibilité entre les différents secteurs bâtis, notamment entre le bourg et le secteur de Chassin au Nord.

Les relations entre le bourg et le paysage environnant sont marquées par des lisières urbaines qualitatives. En effet, la présence d'ensembles bâtis cohérents qui marquent la limite du bourg et la séquence de jardins privatifs arborés qui fait la transition entre les espaces urbains denses et les espaces ouverts (prairies et boisements) sont des éléments d'une importante richesse paysagère.

En revanche, la partie Nord-Ouest du bourg est davantage marquée par une rupture entre les espaces bâtis et naturels. En effet, les habitations pavillonnaires à l'entrée du village manquent de traitement urbain et paysager (rupture dans les formes urbaines par rapport au bâti ancien et faible lisibilité des traitements entre espaces publics et privés).

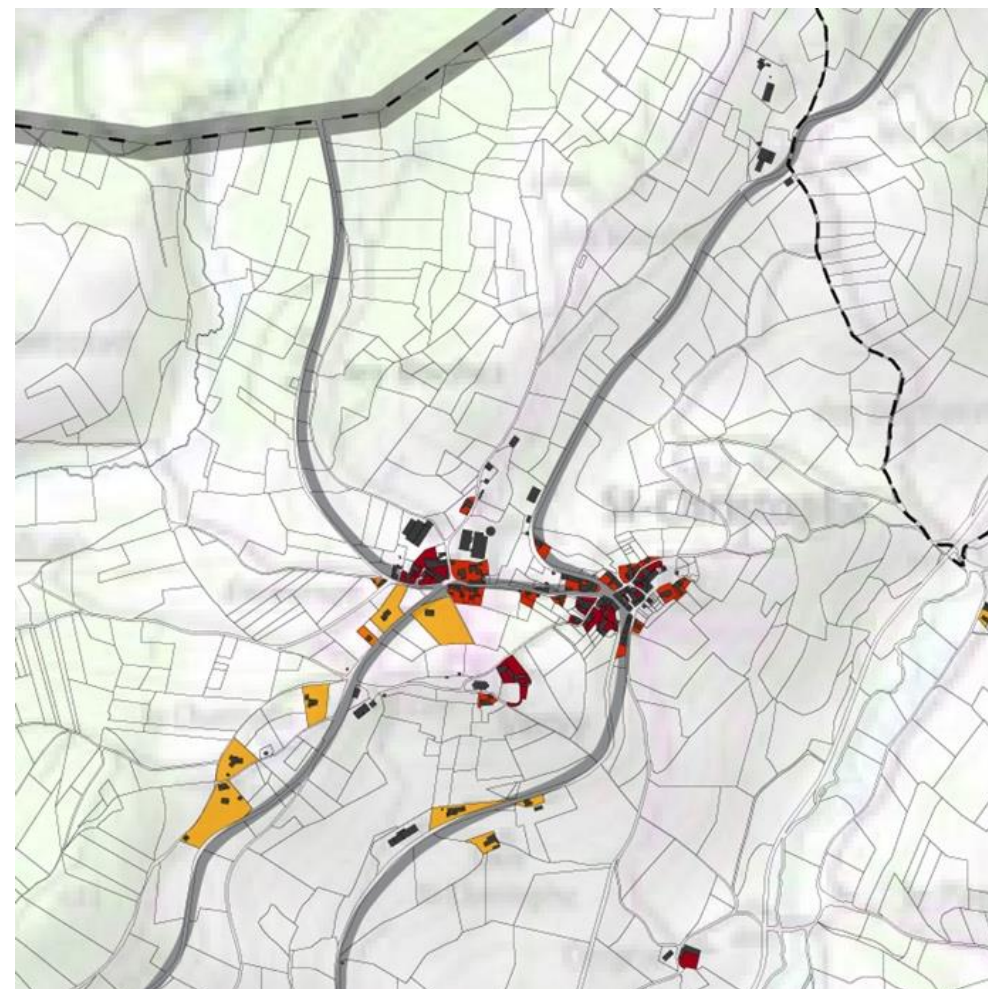
Le maillage bocager bien conservé qui souligne le parcellaire agricole et intègre des éléments bâtis isolés (fermes, hameaux,...) est un atout important dans la structure du paysage communal.



Saint-Christophe

Le bourg ancien de Saint-Christophe s'est implanté aux abords de la RD22 et forme une structure très compacte. Par ailleurs, de nombreux hameaux historiques composent le paysage urbain (Vervy, Montcisset, Vaujon, le Pâquier,...).

Le développement récent de la commune s'est réalisé de manière diffuse sur le territoire avec toutefois quelques habitations proches du bourg, dans le secteur de la Charmette.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

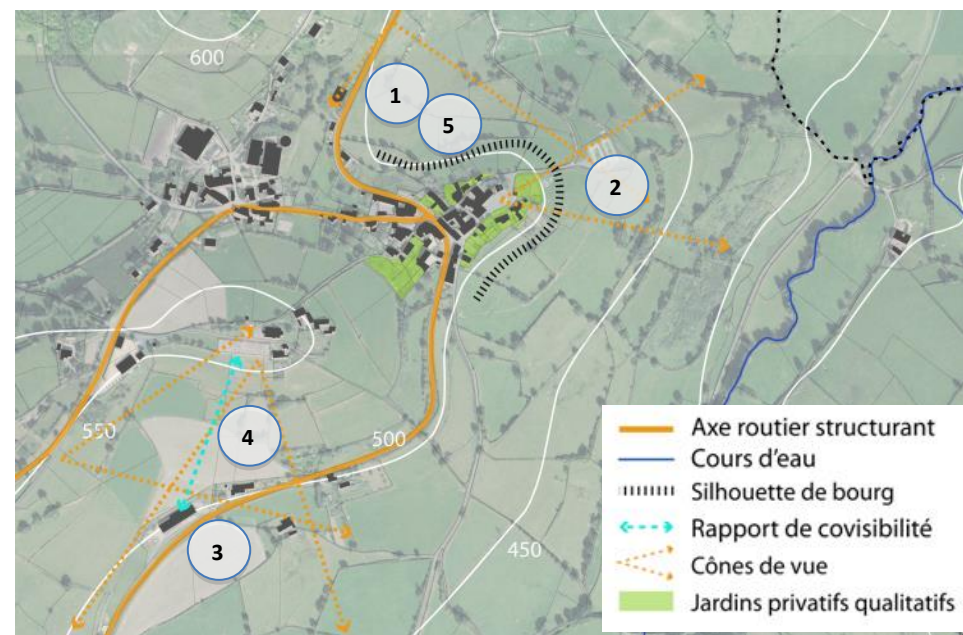
Implanté sur un éperon et tourné vers la vallée de la Grosne Occidentale, le bourg de Saint-Christophe présente une silhouette très marquée et lisible à partir de l'entrée Nord du village (RD22).

L'importante topographie de la commune offre de nombreuses vues lointaines sur le grand paysage et la vallée de la Grosne Occidentale, notamment depuis les axes routiers (RD22 et RD52). Des points de vue remarquables ont été aménagés et valorisés à proximité du village (église et parking du bourg).

Si ces cônes de vue offrent des ouvertures sur le grand paysage, ils révèlent aussi les impacts paysagers des constructions à usage agricole ou industriel implantées dans le fond de la vallée.

Les relations bâti/paysage du bourg de Saint-Christophe sont traitées de manière qualitative avec la présence de jardins privés en frange urbaine qui permet de marquer une continuité avec le maillage bocager bien conservé qui entoure le village.

Les routes en balcon et les espaces publics aménagés qui offrent des vues remarquables sur le grand paysage ainsi que le réseau bocager qui participe à la qualité des lisières urbaines sont des éléments paysagers à préserver.

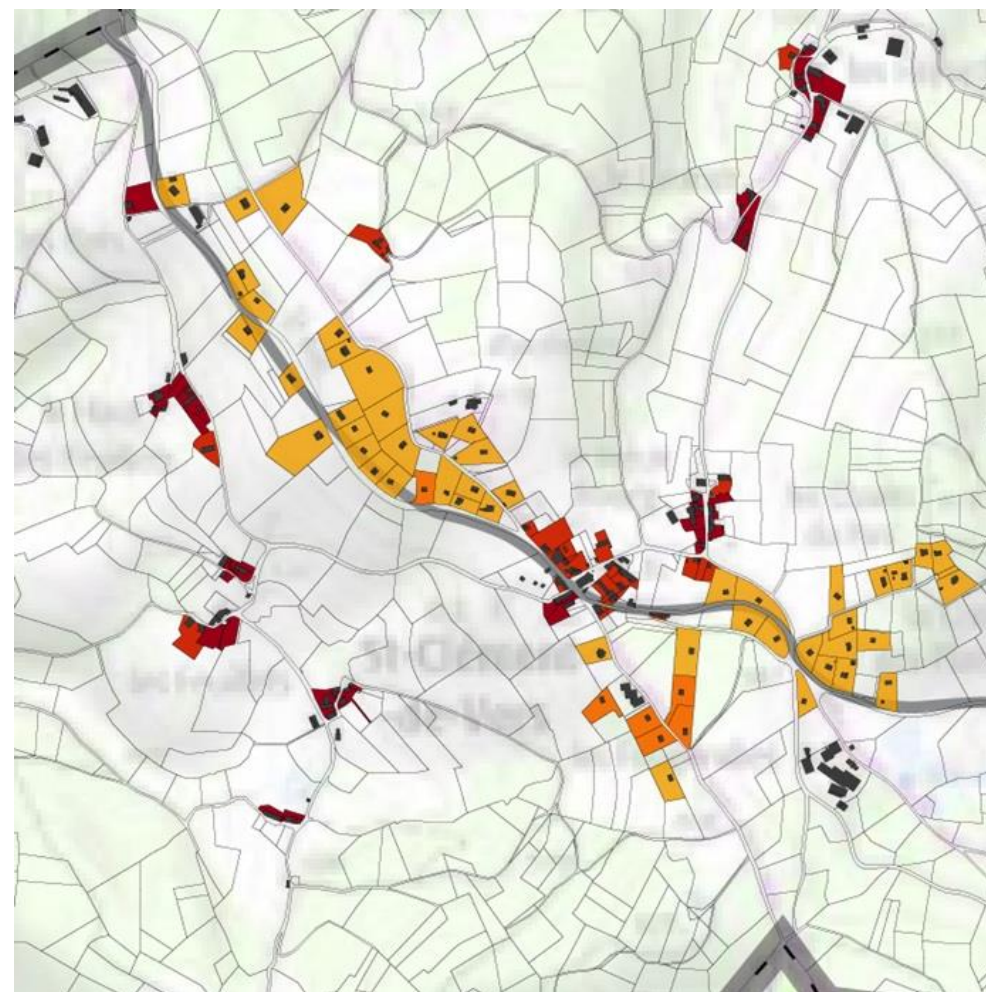


Saint-Clément-de-Vers

Le bourg originel de Saint-Clément-de-Vers s'est constitué le long du chemin qui relie l'actuel bourg au secteur des Fayards. Cette petite entité urbaine n'a pas connu d'évolution à travers le temps. En effet, un nouveau bourg s'est formé à l'écart du village historique.

Le développement du village s'est alors essentiellement réalisé en discontinuité des noyaux anciens, prenant, à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, une forme très linéaire le long de la RD66E. Cette forme urbaine est notamment due à la topographie marquée.

Le village est aujourd'hui très allongé, ce qui tend à nuire à la lisibilité de son enveloppe urbaine.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

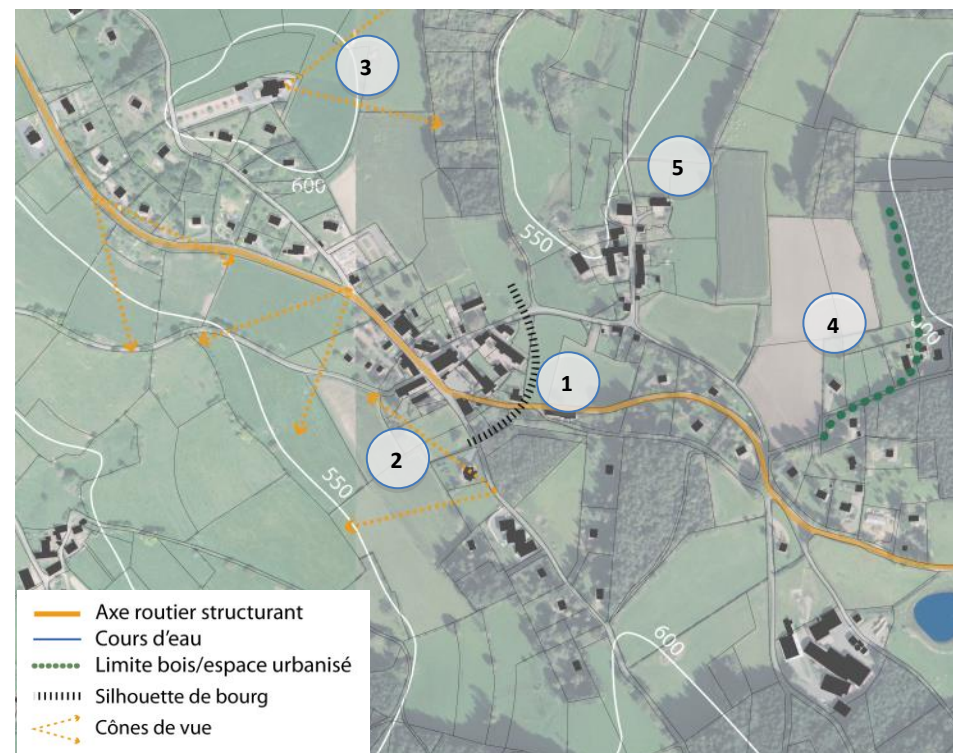
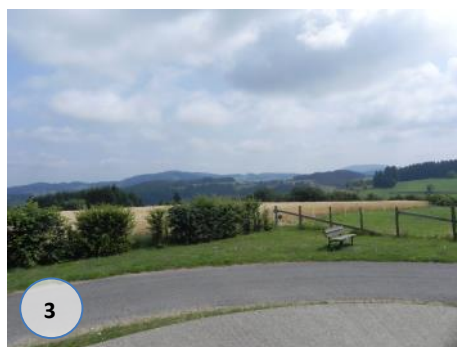
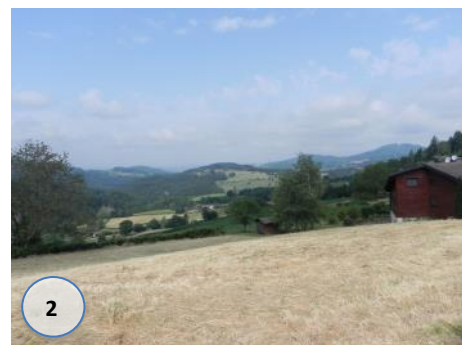
- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

Malgré les extensions urbaines très linéaires, la silhouette du village est encore perceptible, notamment depuis la RD66.

En effet, la topographie marquée de la crête sur laquelle est implanté le bourg de Saint-Clément-de-Vers offre encore des cônes de vue à la fois sur le village et sur le grand paysage (vallée de Mussy) depuis le bourg, la montagne de Rochelin ou encore le secteur des Fougerolles.

Le maillage bocager est peu présent en lisière du bourg, alors que les forêts de douglas pénètrent dans l'espace urbain. Le contraste d'échelle entre le bâti et la forêt ainsi que la présence de clairières entourées de boisements marquent une rupture paysagère nette au niveau des lisières.

Les nombreux cônes de vue sur le grand paysage sont des éléments majeurs dans la qualité du paysage de Saint-Clément-de-Vers.

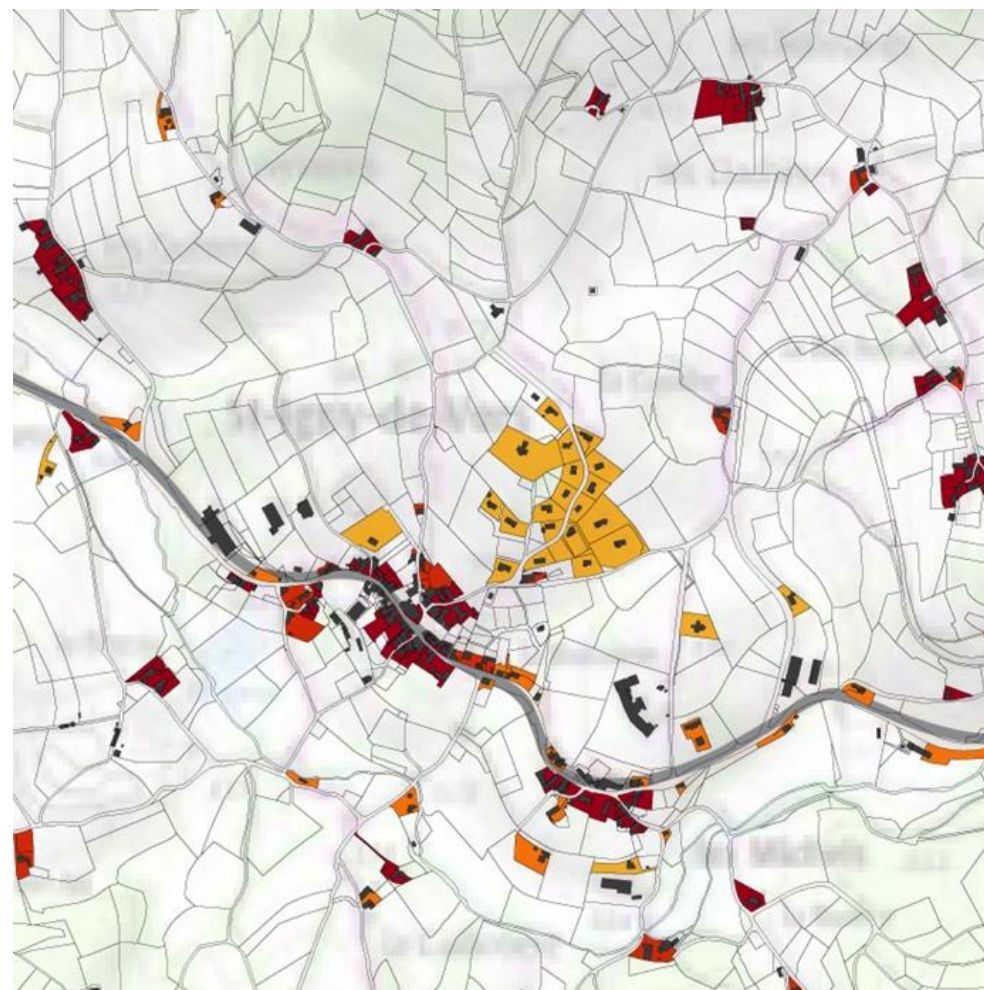


Saint-Igny-de-Vers

Le noyau urbain principal de Saint-Igny-de-Vers s'est implanté le long de l'actuelle RD43 et a pris la forme d'un village rue, caractérisé par sa linéarité.

Plusieurs hameaux anciens sont également implantés sur le territoire communal (les Michels, les Brossards, les Gobiers, les Côtes,...).

Si, au XIXème siècle et dans la première moitié du XXème siècle, le développement urbain s'est réalisé de manière générale en extension linéaire du village, les opérations récentes (logements, équipements,...) se sont implantées en discontinuité des espaces bâtis agglomérés (la Boissière).



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

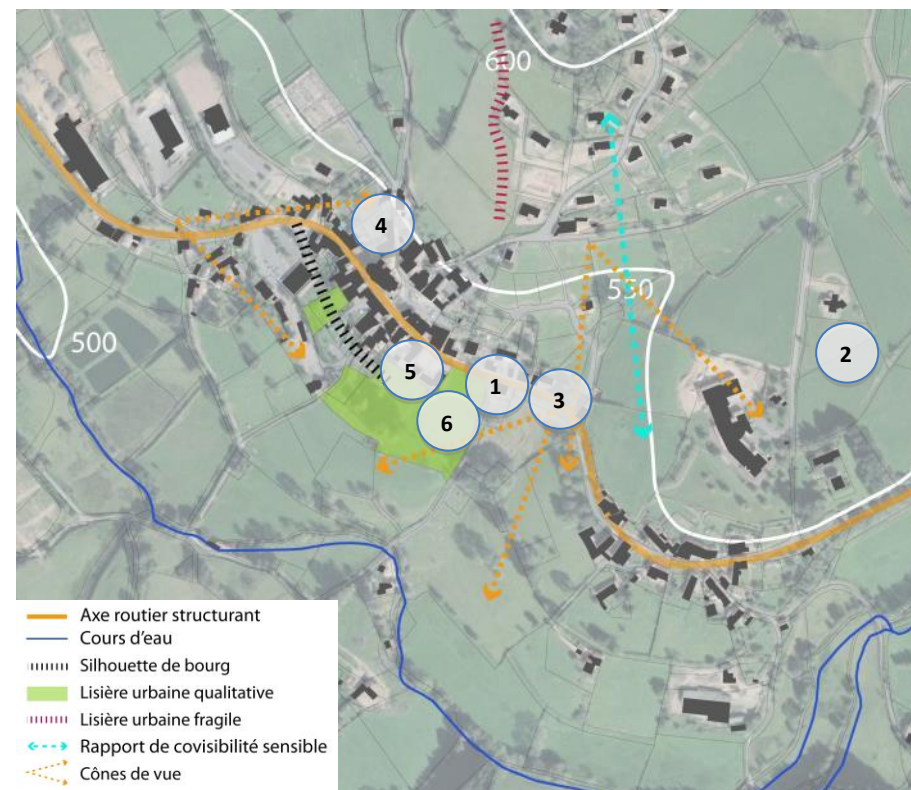
- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

L'implantation du bourg de Saint-Igny-de-Vers en belvédère sur le coteau offre de nombreuses vues dégagées sur le grand paysage composé de vallons et collines. Elle permet également de valoriser la silhouette du bourg depuis les différentes entrées de village.

En revanche, ces cônes de vue permettent également des visibilitées importantes sur les secteurs d'habitat pavillonnaire, au langage urbain et architectural plus impactant d'un point de vue paysager, situés à l'Ouest du bourg (la Boissière).

Les lisières urbaines du village sont valorisées par la présence de jardins privatifs qui aèrent le tissu urbain dense du cœur de bourg, à l'inverse des secteurs résidentiel plus récents où on peut noter une certaine carence en matière de traitement des limites entre les espaces urbains et agro-naturels (éléments végétaux peu présents).

La qualité des espaces de jardins en lisière du bourg ancien est un atout paysager fort pour le village de Saint-Igny-de-Vers.



Saint-Jacques-des-Arrêts

Le noyau urbain originel de Saint-Jacques-des-Arrêts présente une forme concentrique, structurée autour d'un îlot central occupé par l'église.

En dehors du bourg, seul le hameau de Chagny représente une entité urbaine, les autres constructions étant implantées de manière isolée et disséminées sur le territoire.

Dès la seconde moitié du XXème siècle, le développement urbain de la commune s'est réalisé essentiellement dans le secteur de Maison Neuve. Quant au bourg, il n'a pas connu d'évolution notable, hormis la construction de gîtes en greffe du village.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

La faible évolution urbaine du bourg ancien de Saint-Jacques-des-Arrêts ainsi que sa situation sur un éperon participent à la mise en valeur et à la conservation de la silhouette du village. Celle-ci est largement perceptible depuis plusieurs points de vue en entrée de village.

Perché à plus de 70 mètres au-dessus de la Grosne Orientale, le bourg offre plusieurs points de vue remarquables sur la vallée.

Les lisières urbaines ont également été bien préservées et sont valorisées par la présence de jardins et vergers en limite Nord-Ouest du bourg.

Les sites en belvédères qui offrent des vues sur le grand paysage sont des éléments forts à maintenir.



Saint-Mamert

La commune de Saint-Mamert est caractérisée par la présence de multiples petites entités urbaines disséminées sur le territoire, sans véritable centralité. On peut toutefois mettre en avant les secteurs du Razay et du bourg comme entités principales.

La commune a connu peu d'évolution urbaine depuis le XIX^{ème} siècle, ce qui n'a pas permis de consolider ou d'affirmer une centralité.



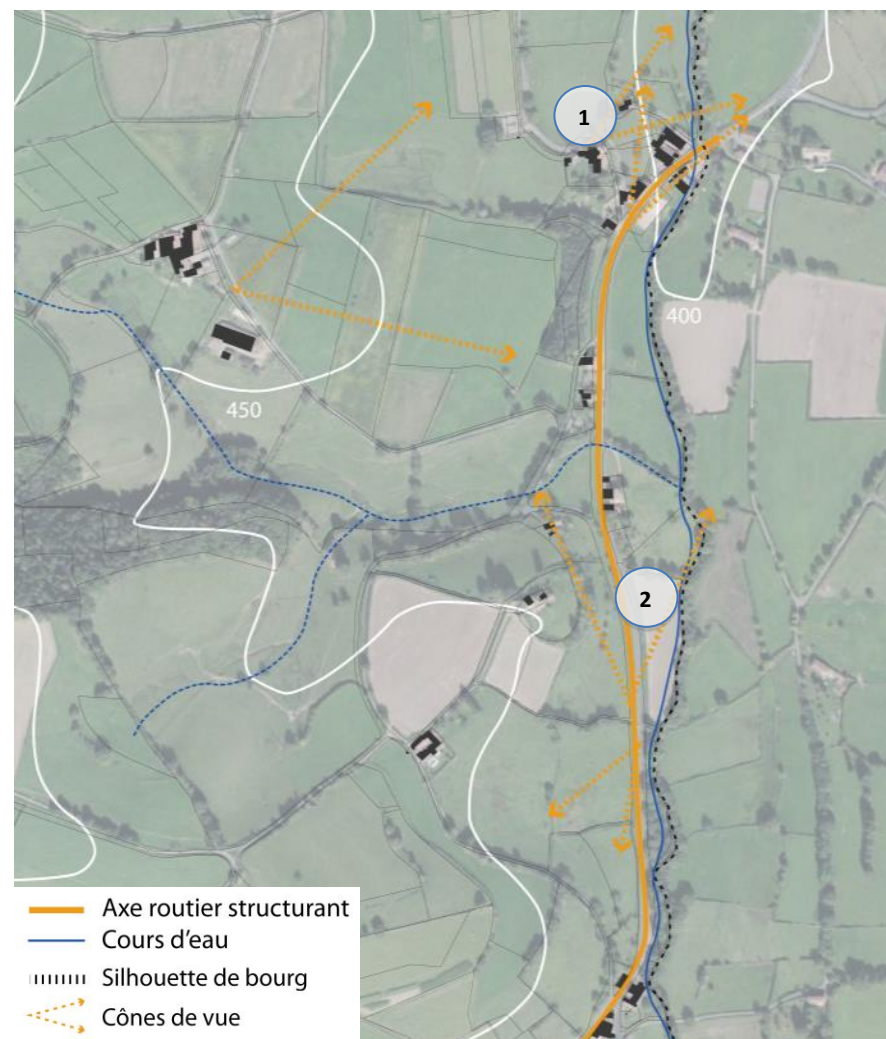
Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

La notion de silhouette urbaine est complexe à appréhender à Saint-Mamert au regard de l'absence de véritable bourg. En revanche, il faut souligner la présence de l'église (classée Monument Historique) comme un élément fort dans le paysage en tant que point de repère.

Depuis les hauteurs de la commune, de nombreux cônes de vue offrent des ouvertures remarquables sur la vallée de la Grosne Orientale alors que depuis le fond de la vallée, nous sommes en présence d'un paysage ouvert sur les versants ondulés des montagnes ainsi que sur le paysage de ripisylve du cours d'eau.

Le maintien des structures urbaines anciennes et le faible développement de la commune a permis de maintenir la lisibilité de la structure paysagère de Saint-Mamert.



Trades

Le noyau urbain originel de Trades s'est implanté aux abords de l'actuelle RD22E et s'organise autour de l'église.

Au-delà du bourg, la commune est occupée par deux hameaux anciens principaux (le Cornu et les Chambosses).

L'évolution urbaine de Trades a pris une forme globalement linéaire le long de l'axe routier principal. De plus, le hameau des Chambosses a également accueilli des opérations de logements récents, notamment des logements collectifs.



Historique du développement urbain entre 1830 et 2013

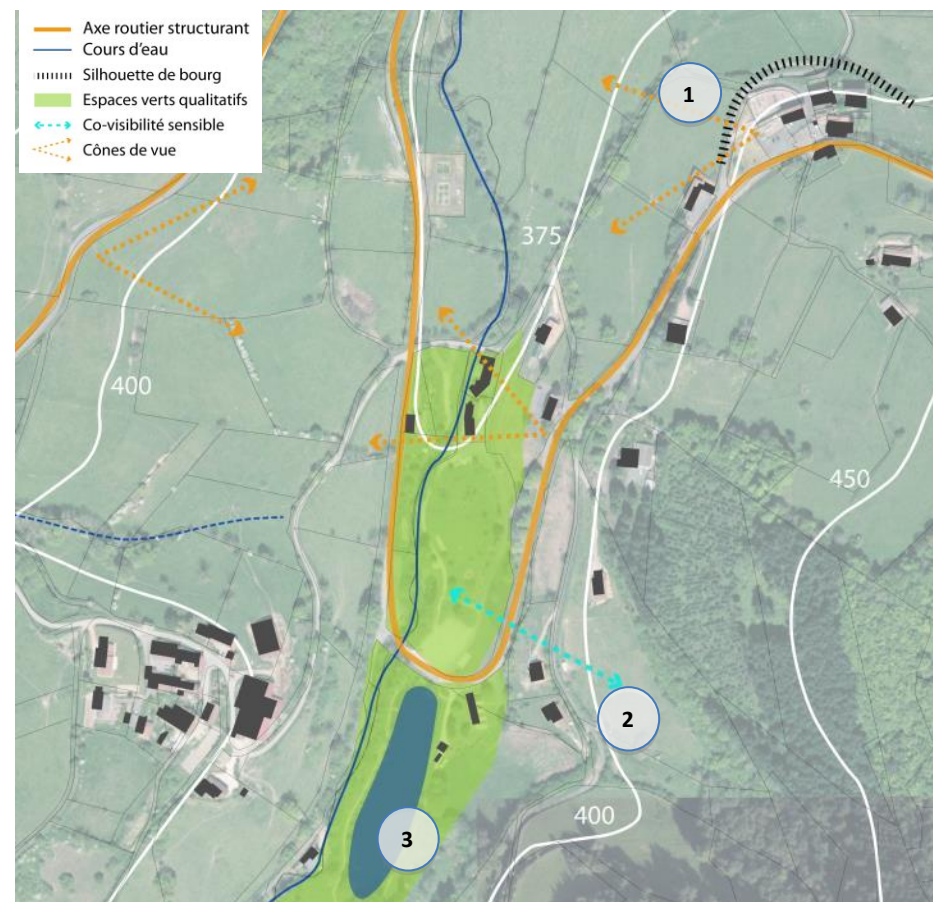
- Surface urbanisée en 1830
- Surface urbanisée entre 1830 et 1900
- Surface urbanisée entre 1900 et 1968
- Surface urbanisée entre 1968 et 2013

Situé en belvédère, le bourg de Trades présente une silhouette marquée et visible notamment depuis la RD22.

L'importante topographie génère de nombreux points de vue qui s'ouvrent sur la vallée de la Grosne Occidentale à partir de la RD22.

En revanche, les habitations pavillonnaires récentes, parfois au traitement architectural et paysager peu intégré (rupture par rapport aux formes traditionnelles, talus important,...), implantées sur les versants sont très visibles depuis la zone de loisirs.

La zone de loisirs et le plan d'eau situés dans le fond de la vallée ont un grand intérêt paysager à l'échelle de la commune. Ils offrent en effet un vaste espace naturel et végétalisé au contact des deux versants de la vallée.



II.2. Un développement urbain en rupture avec les formes traditionnelles

- Une structure urbaine originelle groupée et compacte

Les différents villages et bourgs se sont historiquement implantés le long ou autour des axes de communication structurants du territoire.

Le développement des entités urbaines (villages ou hameaux), jusqu'à la moitié du XXème siècle, se traduit par une logique de continuité urbaine. On trouve en effet des enveloppes urbaines compactes et resserrées.

Les diverses contraintes telles que la topographie sont des éléments qui prennent une place importante dans l'implantation et la structuration des bourgs.



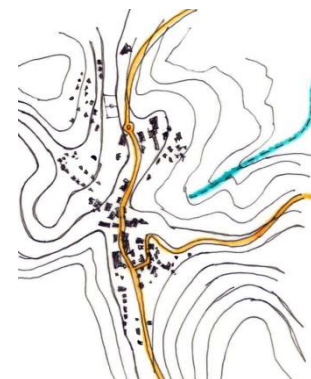
- Des villages organisés selon des implantations spécifiques sur le site naturel

On distingue plusieurs types de village en fonction de leur situation :

Les villages de piémont : ils se situent dans une partie en replat des versants ou sur des éperons des montagnes et collines. Ils disposent de vues privilégiées vers les vallées ouvertes et les vallons aux formes douces. Il s'agit d'Aigueperse, Saint-Igny-de-vers, Azolette, Monsols, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêt, Saint-Bonnet-des-Bruyères et Trades.



Les villages de col : implantés sur les cols, ces villages disposent des vues privilégiées du paysage de moyenne montagne avec les forêts de conifères et de feuillus composant la toile de fond des villages. Il s'agit des villages de Propières et Saint-Clément-de-Vers.



Les villages de fond de vallée : l'exception sur ce territoire, les villages de la vallée de la Grosne Orientale présentent un paysage marqué par la ripisylve de cette rivière et une trame bocagère bien conservée. Il s'agit des villages d'Ouroux et Saint-Mamert.



- Un développement contemporain peu structuré

L'urbanisation du territoire, qui s'est accélérée à partir des années 1990, a eu pour conséquence la création de nouvelles formes urbaines au travers d'opérations de logements isolées, sans réels liens entre-elles ni continuité urbaine.

De manière générale, cette urbanisation « spontanée » s'est réalisée au gré des opportunités foncières, sans logique de planification globale.

Ce développement se caractérise aussi par une logique d'expansion des hameaux et d'extension linéaire de l'urbanisation le long des voies de communication.



- Des conséquences sur le paysage urbain ainsi que sur le fonctionnement urbain

Le développement résidentiel observé ces dernières décennies génère :

-Un développement linéaire qui crée des continuités urbaines entre les bourgs et les hameaux, qui atténue la lisibilité des enveloppes urbaines actuelles et tend à impacter les rapports de covisibilité dans les secteurs de coteaux sensibles sur un plan paysager ;

-De nombreuses disponibilités foncières à l'intérieur du tissu urbain ;

-Un paysage urbain en rupture avec les formes traditionnelles (compacité du tissu, volumétries, matériaux, couleurs,...) ;

-Un allongement des distances entre les zones résidentielles et les bourgs (où sont concentrés les équipements, commerces et services) ;

-Un réseau viaire déstructuré et peu optimisé (double/triple voies d'accès contigües,...) qui crée des zones de dangers, accentue le phénomène d'imperméabilisation des sols et multiplie les linéaires de réseaux.

- Des conséquences sur l'intégration paysagère des extensions urbaines

Les évolutions urbaines ont aussi généré :

- Une fragilisation des rapports de covisibilité entre les différents versants urbanisés récemment et les bourgs anciens.
- Des zones de contact entre les espaces urbains et agro-naturels impactées par des nouvelles constructions en rupture avec les formes architecturales traditionnelles.
- Une mutation des franges urbaines : urbanisation des jardins



En revanche, il faut noter que la faible évolution de certains bourgs, due au développement concentré dans les hameaux et les secteurs diffus, a permis de maintenir le caractère urbain, architectural et paysager traditionnel.

En effet, certaines lisières urbaines et silhouettes de bourg n'ont fait l'objet d'aucune modification et conserve alors une grande qualité paysagère.



II.3. Des typologies et des formes d'habitat variées

Malgré un développement démographique et résidentiel peu affirmé, le territoire du Haut-Beaujolais accueille des formes et des typologies d'habitat variées, notamment depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle avec l'apparition d'un urbanisme plus contemporain.

II.3.1. Les formes traditionnelles

- Les fermes traditionnelles

Les bâtiments agricoles traditionnels sont composés, de manière générale, de pierres ou de pisé. L'utilisation du bois est également fréquente pour le bardage des bâtiments de stockage.

Ils sont caractérisés par une composition des volumes qui forme une cour ouverte ou fermée par un mur. On trouve ainsi des fermes aux volumes multiples (en L ou en U) mais également des volumes simples.

Il faut noter que les corps de fermes sont généralement implantés à flanc de coteaux et présentent des volumes bâtis qui font office de soutènement, ce qui permet de limiter les déblais-remblais et la création de talus.



Saint-Christophe : bâtiment en pisé avec soubassement en pierre



Ouroux : bâtiment agricole avec bardage en bois



Saint-Christophe : ferme ancienne avec bâtiments configurant cour ouverte



- Les groupements bâtis anciens

Les bourgs et les hameaux anciens ainsi que les extensions urbaines connues au XIX^{ème} siècle forment des groupements bâtis aux caractéristiques urbaines et architecturales relativement homogènes.

En effet, ces bâtiments sont généralement construits en pierres (granit) avec ou sans enduit. On trouve également des linteaux en pierre ou en bois.

Les bâtiments sont globalement implantés à l'alignement des voies et composent des linéaires qui peuvent être d'une longueur importante (village rue). Ces alignements de bâtiments s'intègrent ainsi avec les anciennes fermes par des continuités de murs et de bâtis qui forment une homogénéité et une cohérence dans le traitement des limites avec l'espace public.

Cette homogénéité se traduit aussi dans les volumes et les hauteurs des bâtiments qui varient entre R+1 et R+2+combles.

Malgré une forte densité, ce tissu urbain présente de nombreuses aérations composées de jardins, de cours ou de places publiques, ce qui tend notamment à mettre en valeur les bâtiments et à gérer l'intimité des logements.



Monsols : linéaire bâti en extension de bourg datant du XIX^{ème} siècle.



Ouroux : linteau en pierre granit



Ouroux : diversité de matériaux pour le revêtement des façades



Saint-Igny-de-Vers : jardins potagers en cœur de village

II.3.2. Les tissus contemporains (à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle)

- Les formes pavillonnaires « spontanées »

Les tissus résidentiels de forme pavillonnaire « spontanées » présentent une densité moins forte que les tissus anciens (entre 5 et 15 logements/ha) due à la fois à des hauteurs de bâtiments moins élevées (R à R+1) ainsi que des implantations qui consomment plus d'espaces.

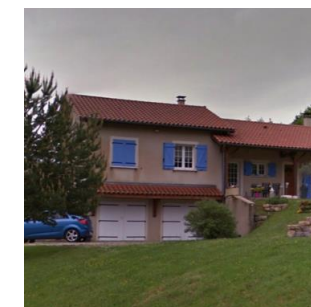
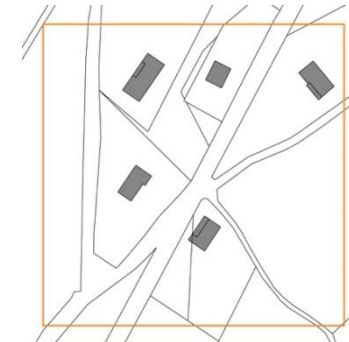
Cette forme d'habitat est caractérisée par des découpages parcellaires sous forme généralement rectangulaire ou carrée.

Contrairement aux formes traditionnelles où le bâti s'implantait à proximité des voies existantes, l'habitat pavillonnaire « spontané » peut s'implanter en profondeur, générant une multitude d'accès et piquage sur les voies communales.

Cette forme urbaine a tendance à atténuer les rapports entre l'espace public et l'espace privé puisque les constructions s'implantent généralement en retrait des limites parcellaires en milieu de parcelle. Les limites ne sont alors plus traitées par le bâtiment, la cour ou le jardin mais par des clôtures plus ou moins opaques et achevées.

Quant au bâti, il peut être composé d'un ou plusieurs volumes, en rez-de-chaussée ou un niveau sur rez-de-chaussée, ce qui peut contraster avec le bâti traditionnel de conception plus simple et plus massive et bénéficiant d'une hauteur plus importante.

L'implantation du bâti est réalisée, dans la plupart des cas, par un remodelage du terrain naturel avec la création de talus ou murs de soutènement, contrairement aux formes traditionnelles qui s'insèrent dans la pente naturelle du terrain.



- Les opérations d'ensemble

L'habitat pavillonnaire « en procédure » peut être distingué de l'habitat pavillonnaire « spontané » par son organisation globale. En effet, dans le cadre d'une procédure d'aménagement opérationnelle (lotissement, ZAC,...), les secteurs sont réalisés après une réflexion sur la cohérence globale des aménagements, notamment les voies qui sont mutualisées, contrairement aux formes « spontanées » qui ont des accès privatifs.

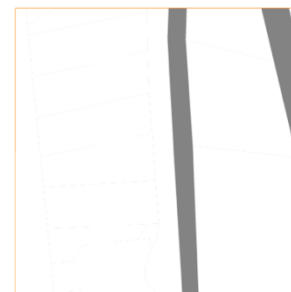
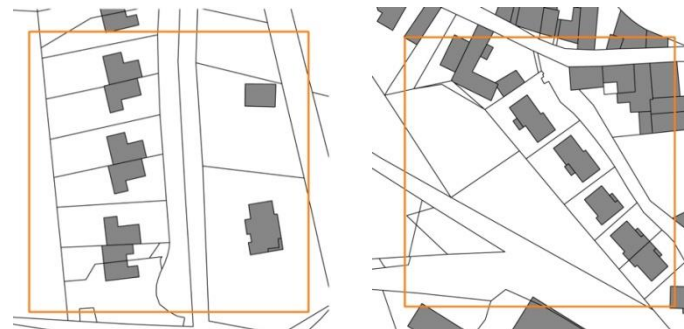
Le maillage viaire est, par conséquent, plus important et mieux adapté à la desserte de l'ensemble des logements. En revanche, la réflexion sur la mutualisation des accès est menée de manière « cloisonnée », à l'échelle de l'opération et non à celle du hameau ou du village. Il en résulte de nombreuses créations d'impasses qui peuvent toutefois être accompagnées de liaisons piétonnes pour les décroisonner.

L'autre différence majeure réside dans la cohérence urbaine et architecturale des bâtiments (matériaux, gabarits, clôtures homogènes) que l'on retrouve dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble (lorsqu'un seul opérateur réalise l'opération et les constructions).

Dans le cadre d'opérations jumelées ou groupées réalisées par plusieurs opérateurs ou constructeurs, la cohérence est, de fait, plus fragile.

Si le découpage des parcelles est encore plus rationalisé que pour les formes isolées (découpage régulier), on note toutefois des relations espaces privés/espaces publics plus affirmées et plus qualitatives, via notamment des petits espaces verts collectifs, des haies permettant la séparation des logements,...

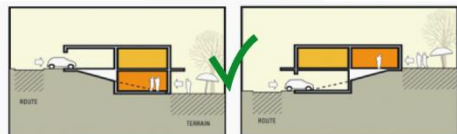
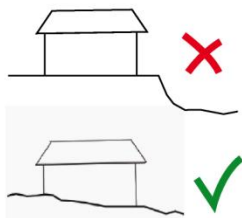
Les opérations d'ensemble sont plus propices à la construction de logements jumelés, groupés ou intermédiaires.



• **Enjeux**

- S'appuyer sur les formes urbaines historiques et caractéristiques du territoire dans le cadre des futures opérations d'aménagement, notamment les rapports à l'espace public, les densités et l'insertion des bâtiments dans la pente
- Veiller à respecter l'architecture traditionnelle (volumes, teintes, matériaux)
- Optimiser le réseau viaire en menant des réflexions à l'échelle du secteur, du bourg ou du hameau et non à l'échelle de la simple opération d'aménagement afin d'éviter la création d'impasses ou de multiplier les accès sur les voies structurantes
- Limiter les surfaces imperméabilisées en créant des accès directement depuis les voies et en mutualisant ou en groupant les stationnements
- Eviter d'occulter les vues sur le grand paysage et le paysage urbain en maintenant une certaine porosité entre les bâtiments et en soignant l'édification des clôtures
- Lutter contre un développement urbain standardisé: forme et découpage parcellaire, implantation du bâti, manque de diversité dans les typologies d'habitat, etc.)

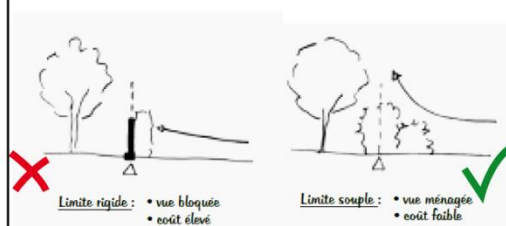
Implantation dans la pente



Source : habiter en montagne référentielle d'architecture (PNRV ; PNRC CAUE 38, 73)



Traitement des limites

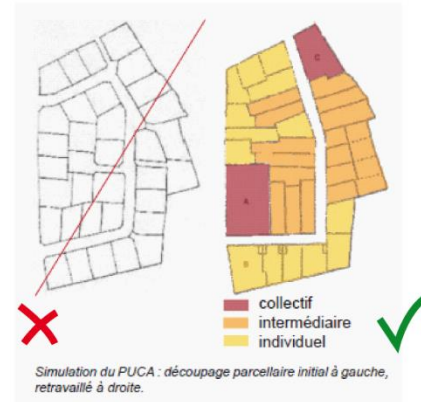


Petit mur de soutènement Plantation de la pente

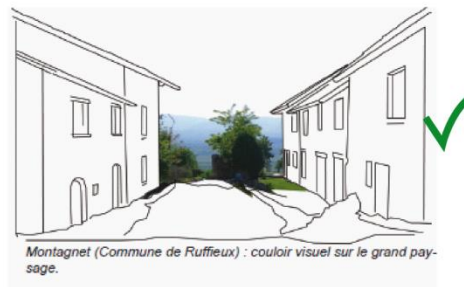
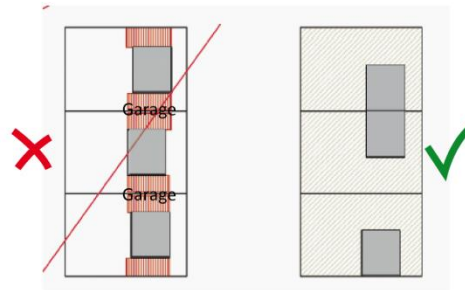
Source: CAUE Haute Savoie, plantons le paysage



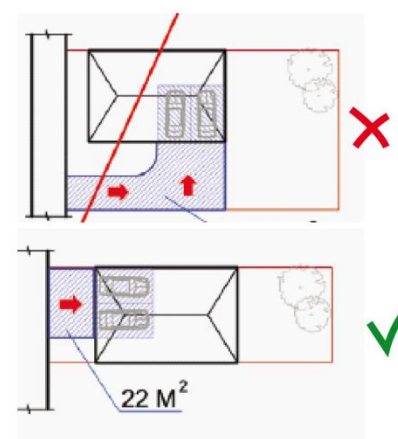
Découpage parcellaire



Gestion des vues sur le paysage



Accès et stationnement



III. Transports et déplacements

III.1. La hiérarchie du réseau viaire

Le territoire du Haut-Beaujolais est desservi par un réseau viaire relativement bien hiérarchisé.

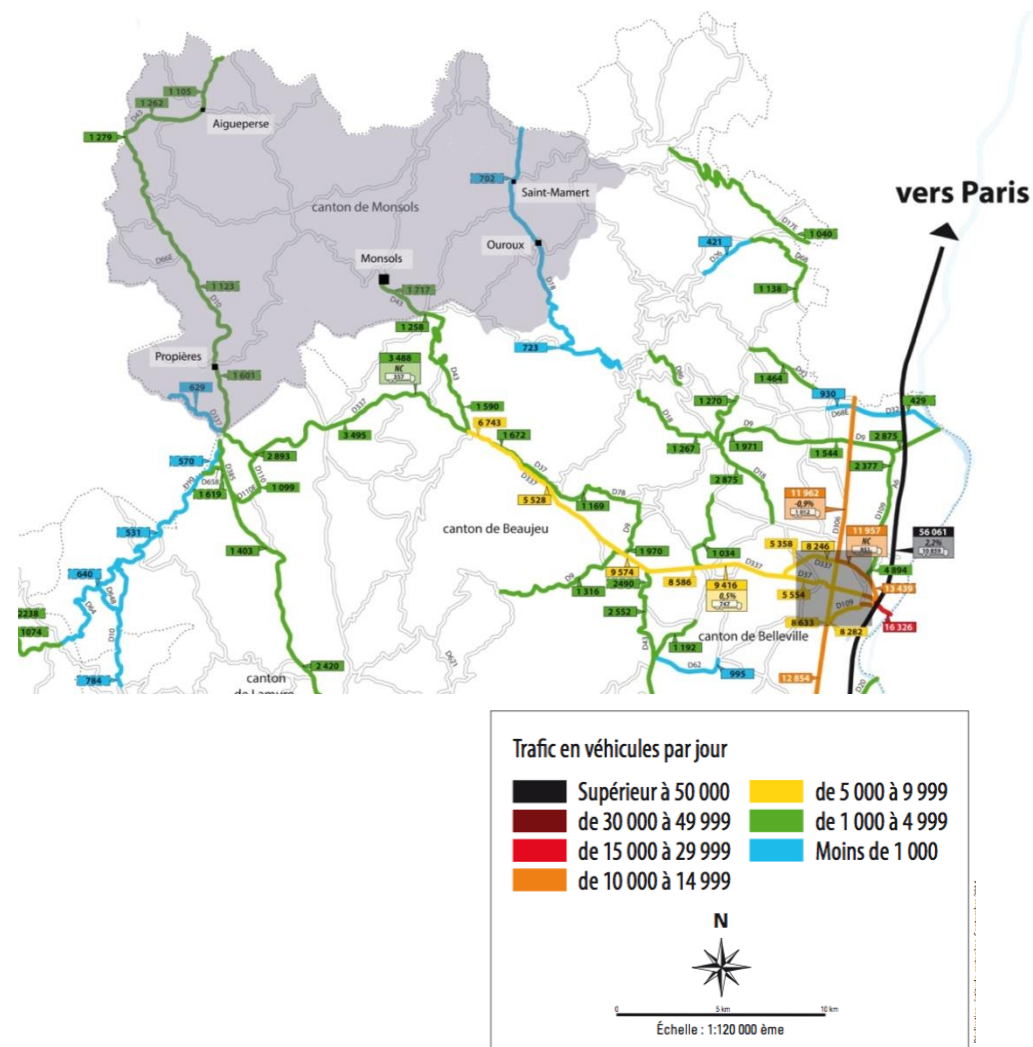
On trouve un réseau structurant composé des routes départementales les plus fréquentées. Il s'agit :

- Des RD 23, RD 32 et RD 43 qui assurent les liaisons vers la vallée de la Saône (Mâcon, Belleville, Villefranche-sur-Saône).
- Des RD 987, RD 43, RD 10 et RD 18 qui assurent les liaisons vers le Nord et les villes de la Clayette, Charolles ou encore Cluny.

Ce réseau principal permet également de desservir certaines communes du territoire : Aigueperse, Propières, Monsols, Ouroux ou encore Saint-Mamert.

En 2013, plusieurs axes ont fait l'objet de comptages routiers :

- RD 10 puis RD 43 qui passent à Propières et Aigueperse : entre 1100 et 1600 véhicules/jour
- RD 43 depuis Monsols vers Beaujeu : 1700 véhicules/jour
- RD 18 qui passe à Ouroux et Saint-Mamert : 700 véhicules/jours



III.2. Les déplacements pendulaires

Une étude réalisée par l'observatoire du Pays du Beaujolais en 2012 a quantifié les déplacements pendulaires à l'échelle du Beaujolais, dont le territoire du Haut-Beaujolais.

L'étude met en avant les relations importantes du territoire avec les communes situées en Saône-et-Loire. En effet, près de 200 personnes viennent de Saône-et-Loire pour travailler dans le Haut-Beaujolais. A l'inverse, près de 300 personnes quittent le Haut-Beaujolais pour aller travailler en Saône-et-Loire.

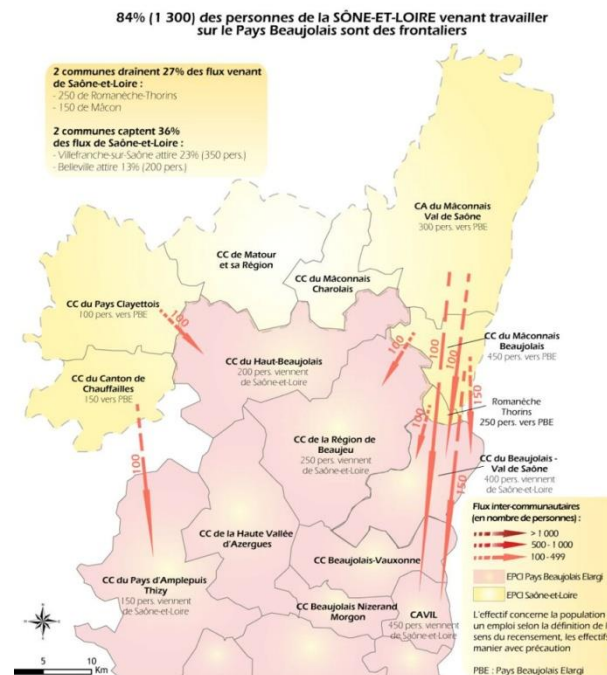
On constate également qu'une part de la population active se déplace quotidiennement vers l'agglomération lyonnaise (environ 100 personnes).

Ainsi, au total, le nombre de personnes qui quittent le territoire est plus important que les actifs « entrants ».

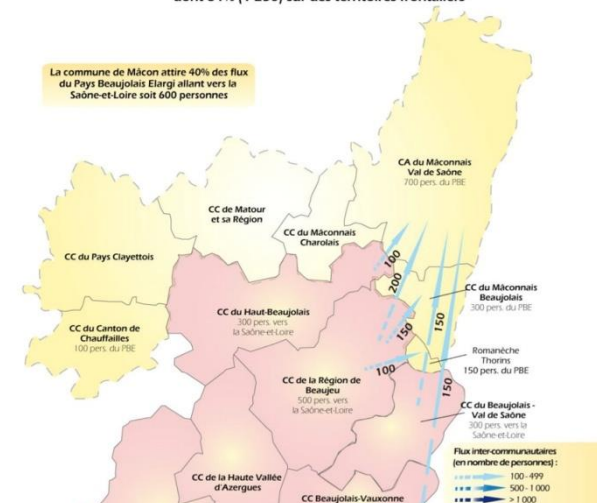
Malgré ce bilan négatif, il faut souligner que le territoire du Haut-Beaujolais est relativement autonome en termes d'actifs/emplois. En effet, l'INSEE compte, en 2013, 1405 emplois sur le territoire pour un nombre d'actifs ayant un emploi de 1570.

L'indicateur de concentration d'emplois s'élève alors à près de 90 (90 emplois pour 100 actifs ayant un emploi). Ce chiffre, relativement important, notamment par rapport aux territoires voisins (73,6 pour la CCSB, 79 pour la CC de Matour et sa région), permet de limiter les déplacements pendulaires avec l'extérieur du territoire.

Communauté de Communes	Vers Rhône (hors PBE)	Vers Grand Lyon	Vers Lyon Intra-muros
CC du Pays de l'Arbresle	8 550	8 100	2 850
CAVIL	4 000	3 900	1 700
CC Beaujolais-Saône-Pierres Dorées	3 800	3 700	1 500
CC Monts-d'Or-Azergues	2 300	2 250	900
CC des Pays du Bois d'Oingt	2 150	2 100	900
CC du Pays de Tarare	1 650	1 550	650
CC Chamousset en Lyonnais	1 650	1 300	400
CC Beaujolais-Val de Saône	1 000	1 000	450
CC du Beaujolais-Val d'Azergues	750	700	300
CC Beaujolais-Vauxonne	700	700	250
CC du Pays D'Amplepuis Thizy	600	600	250
CC de la Haute Vallée d'Azergues	500	500	200
CC de la Région de Beaujeu	450	400	200
CC Beaujolais-Nizierand-Morgon	400	400	200
CC du Haut-Beaujolais	100	100	50
TOTAL	28 600	27 300	10 800



**1 500 des personnes du Pays Beaujolais Elargi vont travailler dans la Saône-et-Loire
dont 84% (1 250) sur des territoires frontaliers**



III.3. Les transports en commun

Une seule commune (Monsols) du Haut-Beaujolais est desservie par les transports en commun : ligne régulière de transport par car.

Il s'agit de la ligne n°236 qui permet de rejoindre Villefranche-sur-Saône depuis Monsols (3 allers/retours par jour). Si cette ligne permet de rejoindre la ville de Villefranche-sur-Saône en 1h10, il faut noter des disfonctionnements quant aux correspondances avec les autres lignes de cars ou de trains.

Si aucune gare SNCF n'est située sur le territoire du Haut-Beaujolais, des accès relativement efficaces vers plusieurs gares sont à souligner. En effet, les gares de Belleville, La Clayette, Chauffailles, Romanèche-Thorins ou encore de Mâcon (TGV) sont accessibles depuis le territoire.

Les gares de Belleville et Mâcon permettent des liaisons rapides vers les grands pôles urbains (Belleville-Lyon en 35 minutes).

III.4. Des points noirs et zones de conflits

Si les déplacements dans le territoire fonctionnent globalement bien (pas de congestion, peu d'accidents,...), il faut noter que la traversée de certains bourgs par des routes structurantes peut générer certains conflits d'usage et nuisances.

En effet, plusieurs villages sont traversés par des routes départementales au trafic important (Propières, Ouroux, Monsols,...). Dans les bourgs anciens, on relève des problématiques liées :

- Au stationnement anarchique qui gêne le trafic routier
- A la forte emprise des voies qui freine les déplacements des piétons
- Aux nuisances sonores générées par le trafic à proximité des habitations.

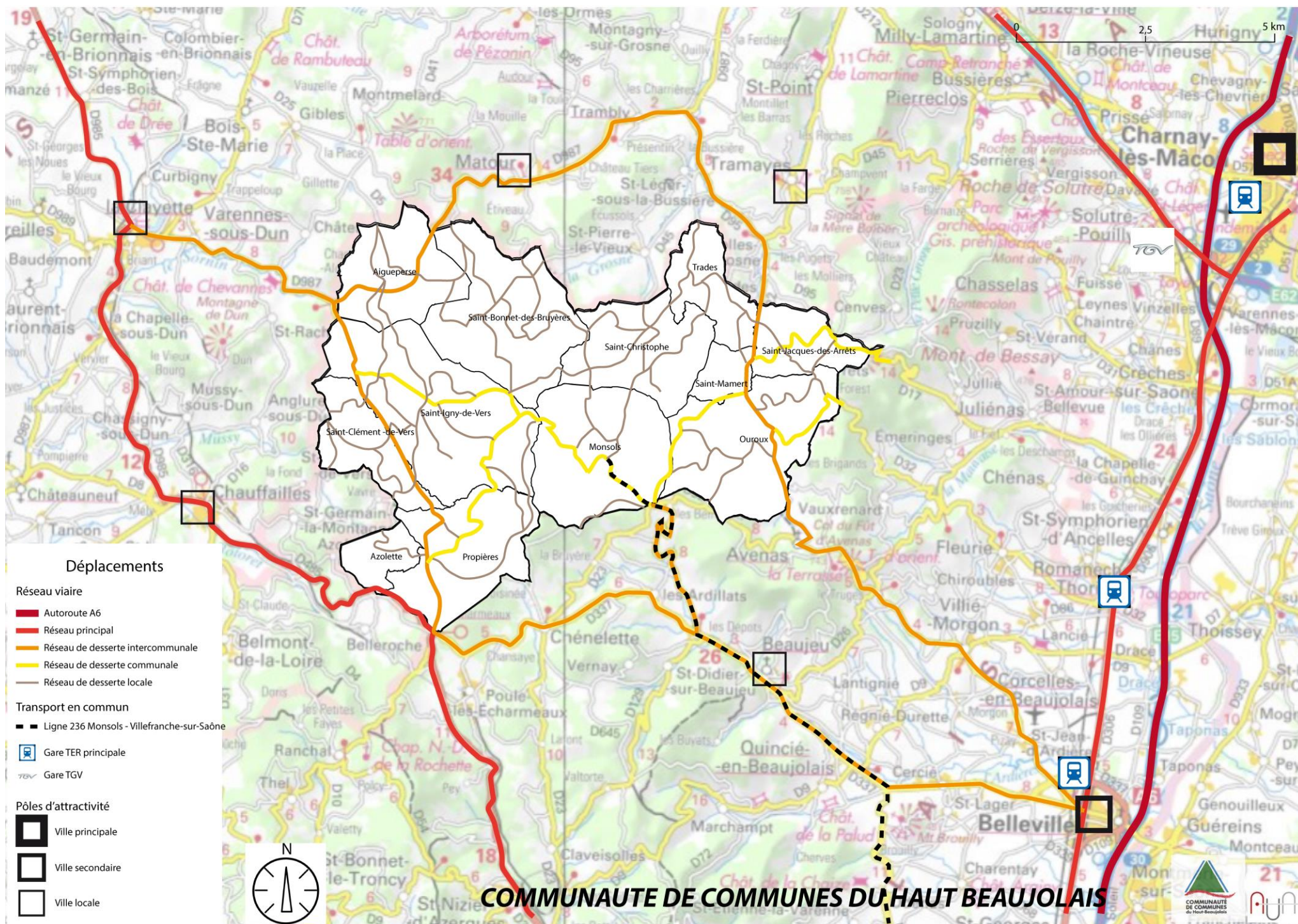


III.5.Le stationnement

Les bourgs-centres du territoire disposent d'une offre de stationnement relativement bien développée. Ces stationnements sont situés aux abords des équipements publics, dans les centralités ainsi qu'aux portes des bourgs.

Certains stationnements sont également utilisés par des résidents.

Commune	Nombre de places
Aigueperse	42
Azolette	15
Monsols	250
Ouroux	80
Propières	450
Saint-Bonnet-des-Bruyères	50
Saint-Christophe	50
Saint-Clément-de-Vers	80
Saint-Igny-de-Vers	120
Saint-Jacques-des-Arrêts	45
Saint-Mamert	40
Trades	30



IV. Fonctionnement urbain

IV.1. Le fonctionnement urbain par commune

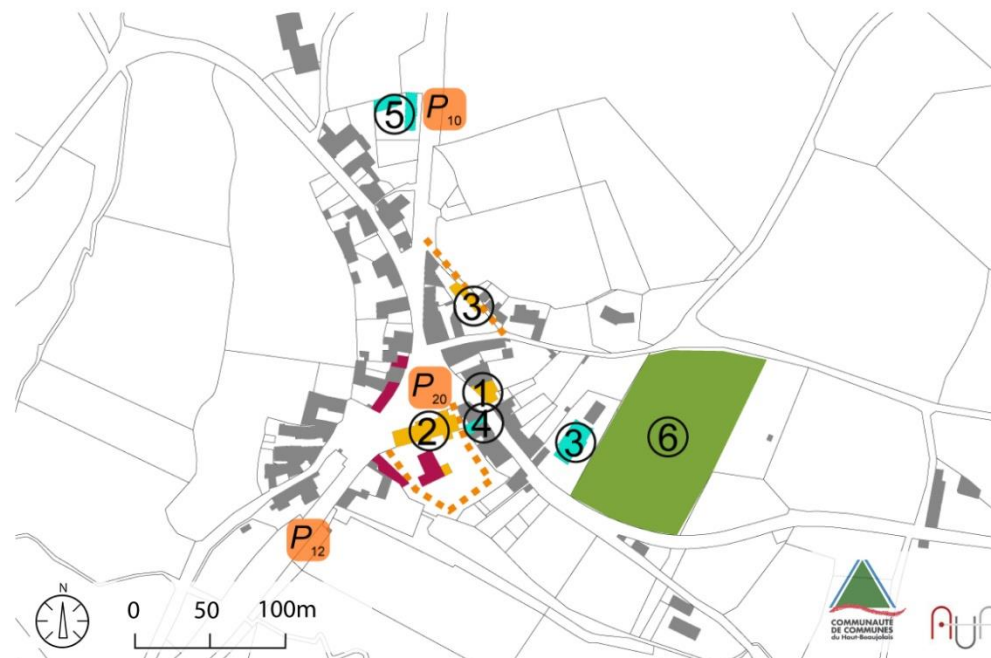
Aigueperse

Le bourg d'Aigueperse est caractérisé par une bonne concentration des équipements collectifs.

On y trouve en effet l'ensemble des équipements administratifs, scolaires et socio-culturels (mairie, salle polyvalente, école et bibliothèque, Maison du savoir et de la communication). La salle polyvalente est organisée dans un espace de loisirs composé d'aires de jeux et d'équipements sportifs (jeux de boules, tennis, basket,...) ainsi que d'espaces enherbés.

Si l'école est relativement excentrée des autres équipements et de la centralité du village, l'aménagement d'un cheminement piéton permet des déplacements aisés et sécurisés.

Le bourg accueille également des commerces (auberge, restaurant).



Aigueperse - Fonctionnement urbain

- | | |
|--|--|
| Equipements administratifs, touristiques et religieux | Equipements sportifs et loisirs |
| ① Mairie | ⑥ Aire de loisirs |
| ② Eglise | Commerces et services |
| Equipements socio-culturels / scolaires | Cheminements modes doux |
| ③ Salle polyvalente | Parkings |
| ④ Bibliothèque | |
| ⑤ Ecole | |



Azolette

Le bourg d'Azolette, s'il concentre les équipements de la commune, ne représente qu'une petite entité urbaine constituée de quelques habitations ainsi que de la mairie, l'église et la salle des fêtes.

Une aire de pique-nique a été aménagée à l'extérieur du bourg. Elle n'est toutefois pas reliée au bourg par un cheminement sécurisé.



Azolette - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise / cimetière

Equipements socio-culturels / scolaires

- ③ Salle des fêtes

Espaces publics

P. Parkings



Monsols

Les principaux équipements collectifs de Monsols sont organisés autour de l'axe qui structure le village (RD43).

Deux polarités en termes d'équipements peuvent être identifiées.

Le centre du village concentre notamment la mairie, l'église, le centre social, la bibliothèque ou encore l'école de Monsols. La majorité des commerces et services de proximité y est également implantée (coiffeur, banque, assurance, médecins, pharmacie, restaurant, boulangerie, commerce Proxi,...).

Au nord du village, un secteur regroupant des équipements sportifs a été aménagé. On y trouve notamment le stade, le gymnase, la salle des fêtes, le boulodrome ou encore un city-stade.

Si ces deux polarités sont bien lisibles et facilement desservies en raison de la présence de parkings, on peut toutefois noter que leur liaison et leur accessibilité est peu sécurisée pour des cheminements piétons.

Il peut également être souligné que les espaces publics aménagés dans le centre du village ont essentiellement une vocation de stationnement. Si ces espaces permettent alors la desserte des différents équipements, la qualité du cadre de vie est fragilisée par l'omniprésence de la voiture sur les espaces publics.



Monsols - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Maison du Rhône
- ③ SDIS
- ④ Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires

- ⑤ Salle communale / Centre social / Salle conseil municipal
- ⑥ Collège Mont Saint-Rigaud
- ⑦ Ecole primaire et maternelle
- ⑧ Bibliothèque
- ⑨ Adapei du Rhône

Equipements sportifs et loisirs

- ⑩ Stade/ Gymnase/ Salle de fêtes
- ⑪ Boulodrome
- ⑫ City-Stade

Commerces et services

Industrie

Espaces publics

Parkings

Ouroux

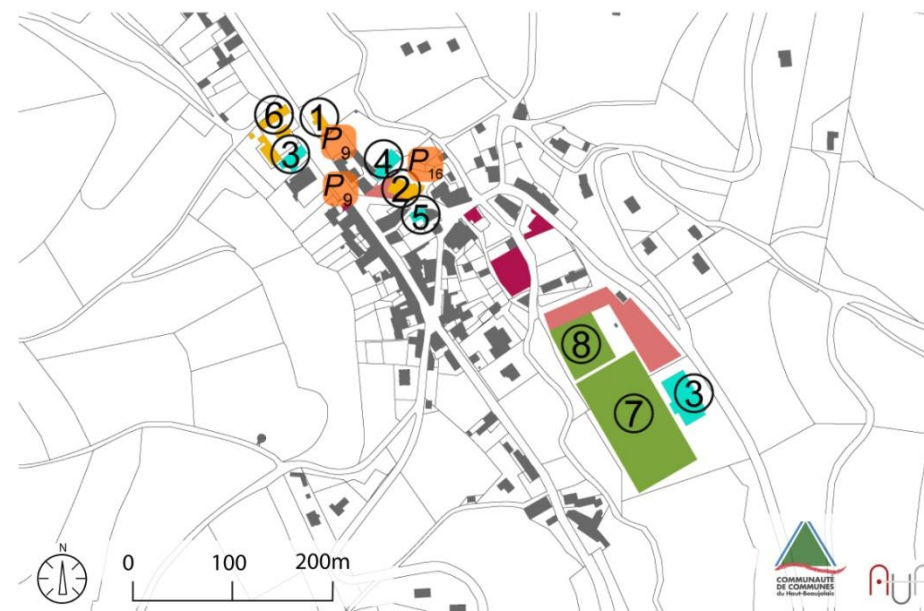
La majorité des équipements collectifs d'Ouroux est concentrée dans le bourg, autour de l'axe de la RD18.

Deux polarités peuvent être distinguées :

- Une polarité située de part et d'autre de la RD18 qui concentre notamment la mairie, l'école, une petite salle des fêtes, la bibliothèque ainsi qu'un gîte de groupe.
- Une polarité située de l'autre côté de la Grosne Orientale. Elle a une vocation de sports et de loisirs avec la présence du stade, de terrains de basket, de tennis et de boules ainsi que la salle polyvalente et une aire de jeux pour enfants.

Ces deux polarités bénéficient d'une réelle proximité, ce qui tend à favoriser les déplacements piétons. En revanche, si des liaisons piétonnes sont existantes, elles sont peu matérialisées et peu lisibles.

Il faut également noter la présence, à proximité du bourg, de plusieurs lieux d'hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes,...). Leur localisation proche des équipements, commerces et services est un atout important pour le fonctionnement du bourg.



Ouroux - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires

- ③ Salle de fêtes
- ④ Bibliothèque et salles du presbytère
- ⑤ CCAS
- ⑥ Ecole

Equipements sportifs et loisirs

- ⑦ Stade Lacharme
- ⑧ Tennis/basket/ pétanque/ Aire de jeux

Commerces et services

Espaces publics

Parkings



Propières

L'offre en équipements à Propières est disséminée aux abords de la RD10 qui structure l'ensemble du bourg.

On peut cependant identifier une petite polarité composée de la mairie, l'école, la bibliothèque ainsi que d'un terrain de tennis.

Le stade, un terrain de basket, un city-stade et la salle des fêtes ont été implantés à l'écart du bourg, même si des connexions piétonnes ont été aménagées vers le stade pour faciliter son accessibilité.

Les commerces et services de proximité sont plutôt bien concentrés dans le bourg. En revanche, le commerce principal de Propières (Proxi) est situé au Nord du bourg, à proximité du stade et dans un secteur où le stationnement est plus aisé que dans le centre village.

La commune est également dotée d'un équipement touristique et de loisirs important. Il s'agit du plan d'eau d'Azole situé à environ 1,2 km au Sud du bourg.



Propières - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires

- ③ Ecole
- ④ Bibliothèque
- ⑤ Salle de fêtes
- ⑥ Salle des Mille Clubs
- ⑦ Résidence la Roche d'Ajoux

Equipements sportifs et loisirs

- ⑧ Stade
- ⑨ Tennis
- ⑩ Plan d'eau d'Azole

Commerces et services

Activités

Espaces publics

Cheminements modes doux

Parkings



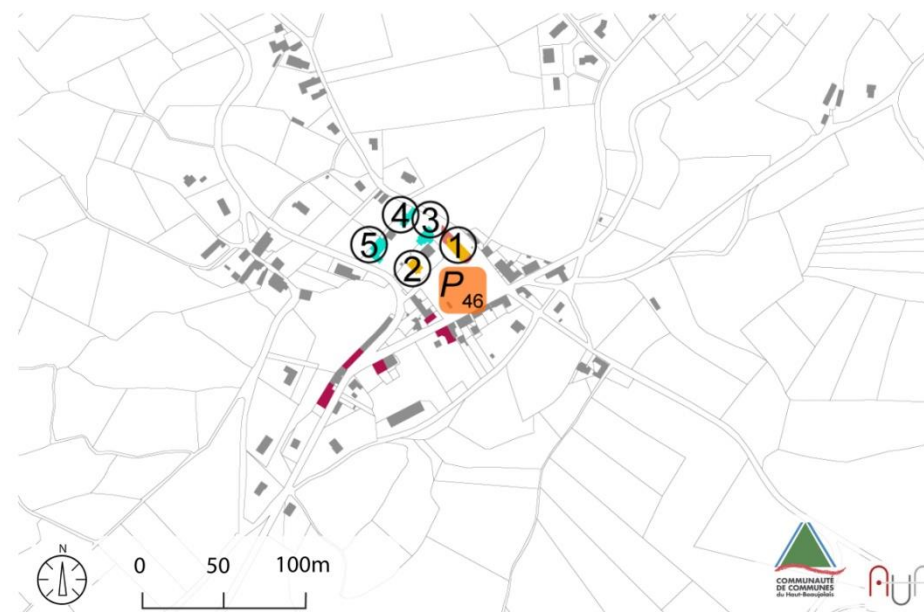
Saint-Bonnet-des-Bruyères

Le fonctionnement urbain du bourg de Saint-Bonnet-des-Bruyères est caractérisé par une bonne concentration des équipements communaux autour de la place centrale marquée par la présence de l'église.

On trouve ainsi la mairie, l'école, la salle des fêtes, la bibliothèque et la salle associative.

Le long de la RD66, sont implantés un bar, un restaurant ainsi que l'agence postale communale.

Si la concentration de ces équipements, commerces et services participe au bon fonctionnement du bourg, il faut souligner que le caractère routier de la place de l'église peut être un frein à la qualité d'usage de cet espace et à la cohérence des aménagements urbains.



Saint-Bonnet-des-Bruyères - Fonctionnement urbain

- | | |
|--|------------------------------|
| Equipements administratifs, touristiques et religieux | Commerces et services |
| ① Mairie | Espaces publics |
| ② Eglise | Parkings |
| Equipements socio-culturels / scolaires | |
| ③ Salle des fêtes | |
| ④ Ecole | |
| ⑤ Bibliothèque et salle associative | |

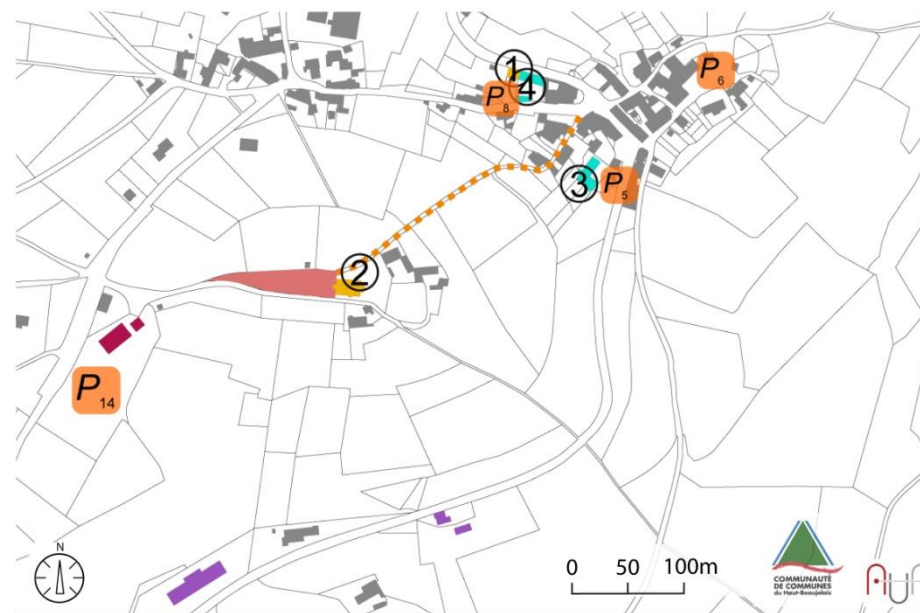
Saint-Christophe

Les principaux équipements de Saint-Christophe sont concentrés dans le bourg (la mairie, l'école et la salle des fêtes).

La densité bâtie et la requalification des voies ont tendance à accentuer la perception de la centralité.

Une seconde polarité peut être distinguée. Il s'agit, au Sud-Ouest du bourg, d'un espace perché sur la crête qui accueille l'église, le cimetière, un restaurant ainsi qu'un espace public végétalisé et enherbé.

L'existence d'un chemin piétonnier entre les deux polarités permet une liaison plus rapide et plus sécurisée. Une meilleure matérialisation et un aménagement de ce chemin pourrait être envisagés afin d'améliorer son usage.



Saint-Christophe - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise / cimetière

Equipements socio-culturels, scolaires

- ③ Salle des fêtes
- ④ Ecole maternelle

Commerces et services

Activités, artisanat

Espaces publics

Chemin de terre

Parkings

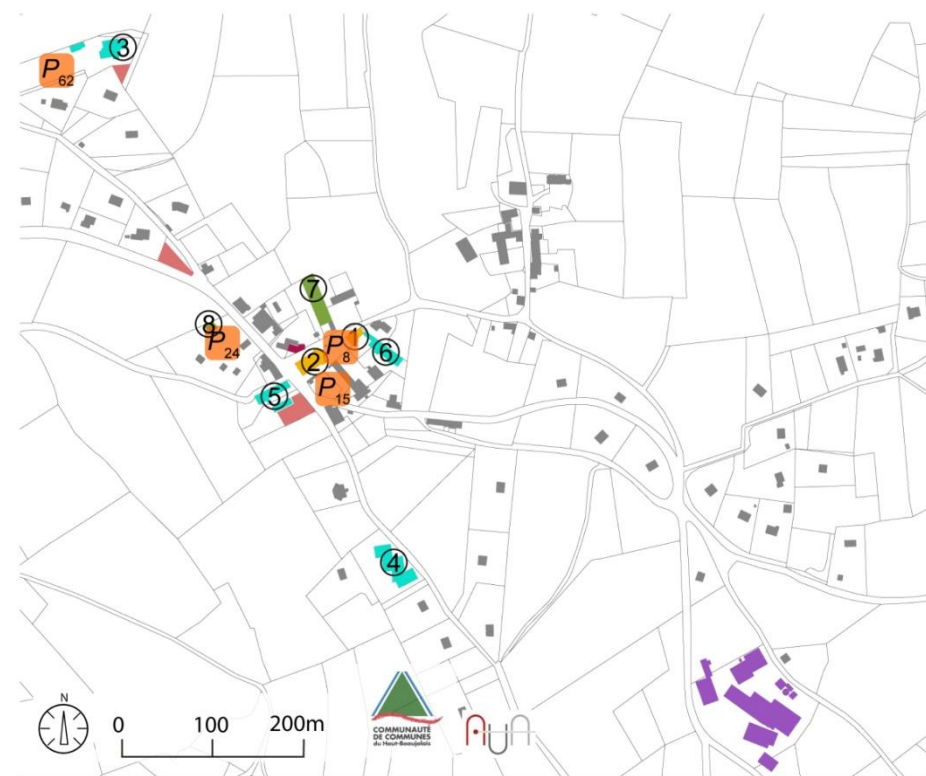
Saint-Clément-de-Vers

Le bourg de Saint-Clément-de-Vers concentre la majorité des équipements communaux. En effet, autour de la place centrale marquée par la présence de l'église sont implantés la mairie, l'école, un city-stade ou encore une aire de jeux.

Le bourg accueille également un restaurant ainsi qu'un local/bar associatif.

Si la concentration de tous ces équipements/commerces permet un bon fonctionnement urbain du bourg, il faut noter que les espaces publics qui lient ces équipements ont un caractère routier. Leur valorisation et requalification pourraient affirmer la centralité de Saint-Clément-de-Vers, mettre en cohérence les différents équipements et sécuriser les déplacements piétons.

La salle des fêtes a été construite dans un secteur excentré du bourg, dans la logique d'extension linéaire que connaît la commune ce qui ne favorise pas les déplacements piétonniers.



Saint-Clément-de-Vers - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires / santé

- ③ Salle polyvalente
- ④ Foyer de vie et d'hébergement
- ⑤ Foyer et restaurant
- ⑥ Ecole

Equipements sportifs et loisirs

- ⑦ City-stade
- ⑧ Aire de jeux

Commerces et services

Activités, artisanat

Espaces publics

Parkings

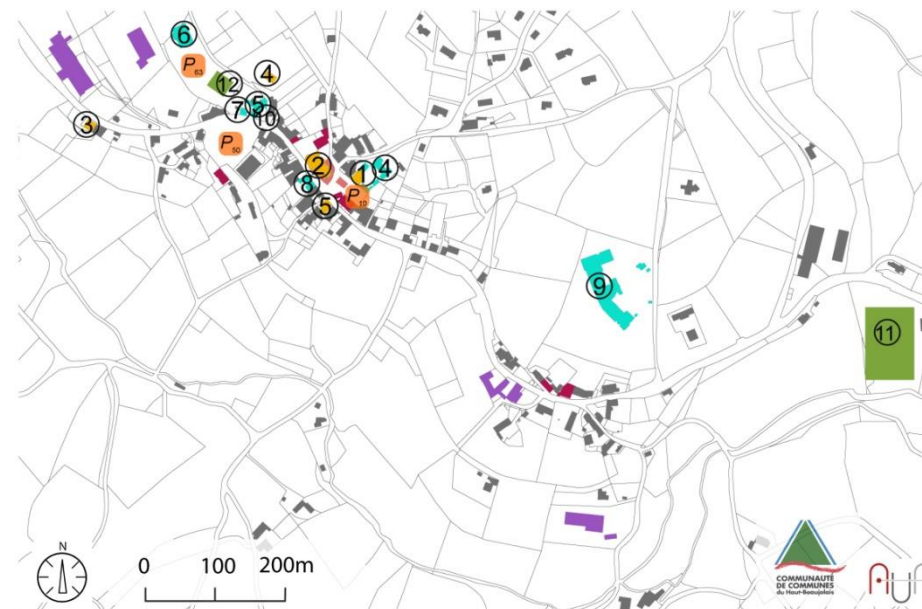
Saint-Igny-de-vers

La commune de Saint-Igny-de-Vers joue, au même titre que Monsols ou Propières, un rôle important en termes d'équipements à l'échelle du territoire du Haut-Beaujolais.

Le bourg bénéficie en effet d'une offre en équipements, commerces et services diversifiée et bien concentrée autour de la place de la mairie (mairie, école, bibliothèque, salle polyvalente, salle sportive, aire de jeux,...). On trouve également un cabinet médical, une agence postale communale, un salon de coiffure, une ADMR, un commerce Proxi, une boulangerie/bar, un assureur,...

La proximité et la concentration de ces équipements est un atout important pour le fonctionnement et l'attractivité du bourg de Saint-Igny-de-Vers. En revanche, le caractère routier des espaces publics peut être un frein à la qualité du cadre de vie et à la sécurisation des usages et des déplacements.

Il faut également noter la présence d'une petite centralité destinée aux activités sportives à l'Est du bourg, à environ 1 km. La localisation de ces équipements entre la route départementale et la rivière rend difficile des aménagements qui pourraient améliorer son usage et notamment l'extension du parking.



Saint-Igny-de-Vers - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, techniques, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise
- ③ SDIS

Equipements de santé, socio-culturels et scolaires

- ④ Ecole
- ⑤ Bibliothèque
- ⑥ Salle polyvalente
- ⑦ Maison communale
- ⑧ Foyer de vie Botticelli
- ⑨ EHPAD La Boissière

Equipements sportifs et loisirs

- ⑩ Salle de sport
- ⑪ Stade
- ⑫ Aire de jeux

Activités, artisanat

Commerces et services

Espaces publics

Parkings

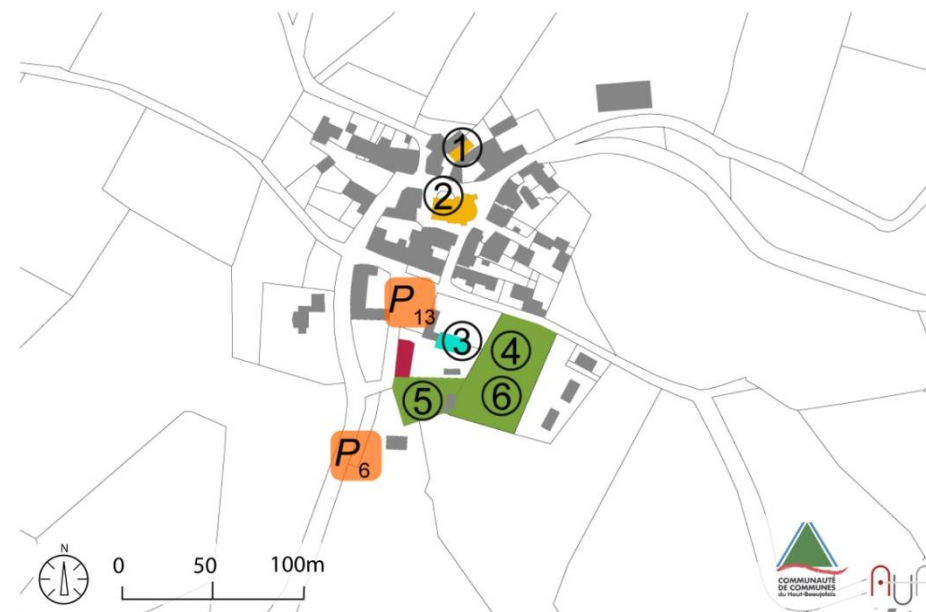
Saint-Jacques-des-Arrêts

Les équipements collectifs de Saint-Jacques-des-Arrêts sont bien concentrés dans le bourg.

En effet, on trouve dans un périmètre restreint la mairie, l'église, la salle des fêtes ainsi qu'un jeu de boules et une aires de jeux.

La présence, dans le bourg, d'un camping municipal, de gîtes ainsi que d'une auberge permet de renforcer la centralité et le fonctionnement du village.

Cette concentration d'équipements ainsi que la requalification des voies et espaces publics permet au bourg de bénéficier d'une véritable cohérence. Cette valorisation est un atout majeur pour l'attractivité du bourg et les usages des équipements qui y sont présents.



Saint-Jacques-des-Arrêts - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires

- ③ Salle des fêtes

Equipements sportifs et loisirs

- ④ Camping municipal
- ⑤ Jeu de boules
- ⑥ Aire de jeux

Commerces et services

Parkings

Saint-Mamert

La commune de Saint-Mamert ne dispose pas d'une véritable centralité où sont concentrés les équipements.

En effet, les différents équipements sont disséminés le long de la RD18 avec, du Nord au Sud, la Maison Chuseville et l'Eglise, la Mairie puis le restaurant du Razay.

Les distances relativement importantes entre ces équipements et le fait qu'ils soient situés le long d'un axe routier peu sécurisé est un réel frein aux déplacements modes doux.



Trades

Les équipements publics de Trades sont disséminés le long de la RD22e.

En effet, on retrouve, au Nord, le vieux bourg avec l'église. Les équipements plus récents (mairie, école, salle des fêtes) ont été implantés plus au Sud.

Enfin, les équipements de loisirs (plan d'eau, aires de jeux, camping,...) sont localisés dans le fond de la vallée.

Notons également la présence d'un restaurant dans la zone de loisirs.

Si ces équipements ne sont pas localisés dans une logique groupée, la faible distance qui les sépare peut être un levier pour aménager et sécuriser les déplacements piétons.



Trades - Fonctionnement urbain

Equipements administratifs, touristiques et religieux

- ① Mairie
- ② Eglise

Equipements socio-culturels / scolaires

- ③ Ecole
- ④ Salle Mille Club

Equipements sportifs et loisirs

- ⑤ Aire de loisirs avec camping

Commerces et services

Espaces publics

Pxx Parkings

Le fonctionnement urbain des villages est caractérisé par **des centralités relativement bien marquées** avec une concentration des équipements, commerces et services dans les bourgs.

De manière générale, les espaces publics des secteurs centraux sont peu qualifiés avec des emprises importantes réservées à la circulation et au stationnement des véhicules, ce qui peut nuire à leur qualité d'usage. Notons toutefois que la présence, dans certaines communes telles que Saint-Jacques-des-Arrêts, Trades ou encore Aigueperse, d'espaces publics qualitatifs ou de voies requalifiées est un atout majeur pour le bon fonctionnement des bourgs.

Par ailleurs, l'aménagement de cheminements piétons qui mettent en réseau les équipements, commerces et services permet de faciliter et de sécuriser les déplacements quotidiens.

La qualité des espaces publics et l'offre en chemins alternatifs au réseau routier sont aussi des leviers majeurs pour l'attractivité touristique du territoire (randonnées, pic-nic, accès aux commerces,...).

IV.2. Les équipements scolaire

Le territoire du Haut-Beaujolais est doté de 9 écoles primaires et d'un collège de 150 élèves (à Monsols).

Plusieurs communes fonctionnent en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

- Aigueperse et Saint-Igny-de-Vers : CM1 et CM2 à Aigueperse
- Azolette et Propières (école à Propières)
- Saint-Clément-de-Vers et Propières : 1 classe à Saint-Clément-de-Vers
- Saint-Christophe et Trades : école maternelle à Saint-Christophe
- Ouroux, Saint-Mamert et Saint-Jacques-des-Arrêts : école à Ouroux

IV.3.L'armature du territoire en termes d'équipements

L'ensemble des communes du territoire du Haut-Beaujolais est doté d'équipements pouvant regrouper des commerces, des structures d'enseignement, de santé, de sport et de loisirs ainsi que des services aux particuliers (gendarmerie, banque, restaurant, coiffeur,...).

Le tableau ci-contre ainsi que la carte ci-après mettent en avant la répartition de ces équipements sur le territoire.

Il apparaît que la commune de Monsols est la polarité principale. En effet, elle accueille 28% des équipements du Haut-Beaujolais.

Viennent ensuite les communes d'Ouroux, Saint-Igny-de-Vers et Propières qui accueillent respectivement 14%, 16% et 11% des équipements.

Les autres villages ne bénéficient pas d'un nombre important d'équipements. En effet l'ensemble des 8 autres communes accueille au total 30% des équipements.

Malgré la vocation rurale du territoire et une démographie fragile, il faut souligner qu'il est toutefois doté d'un nombre important d'équipements de proximité pour la population. En effet, avec un taux d'équipements/1000 habitants de 39,1, le Haut-Beaujolais devance la moyenne de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (28) et la moyenne nationale (33,6).

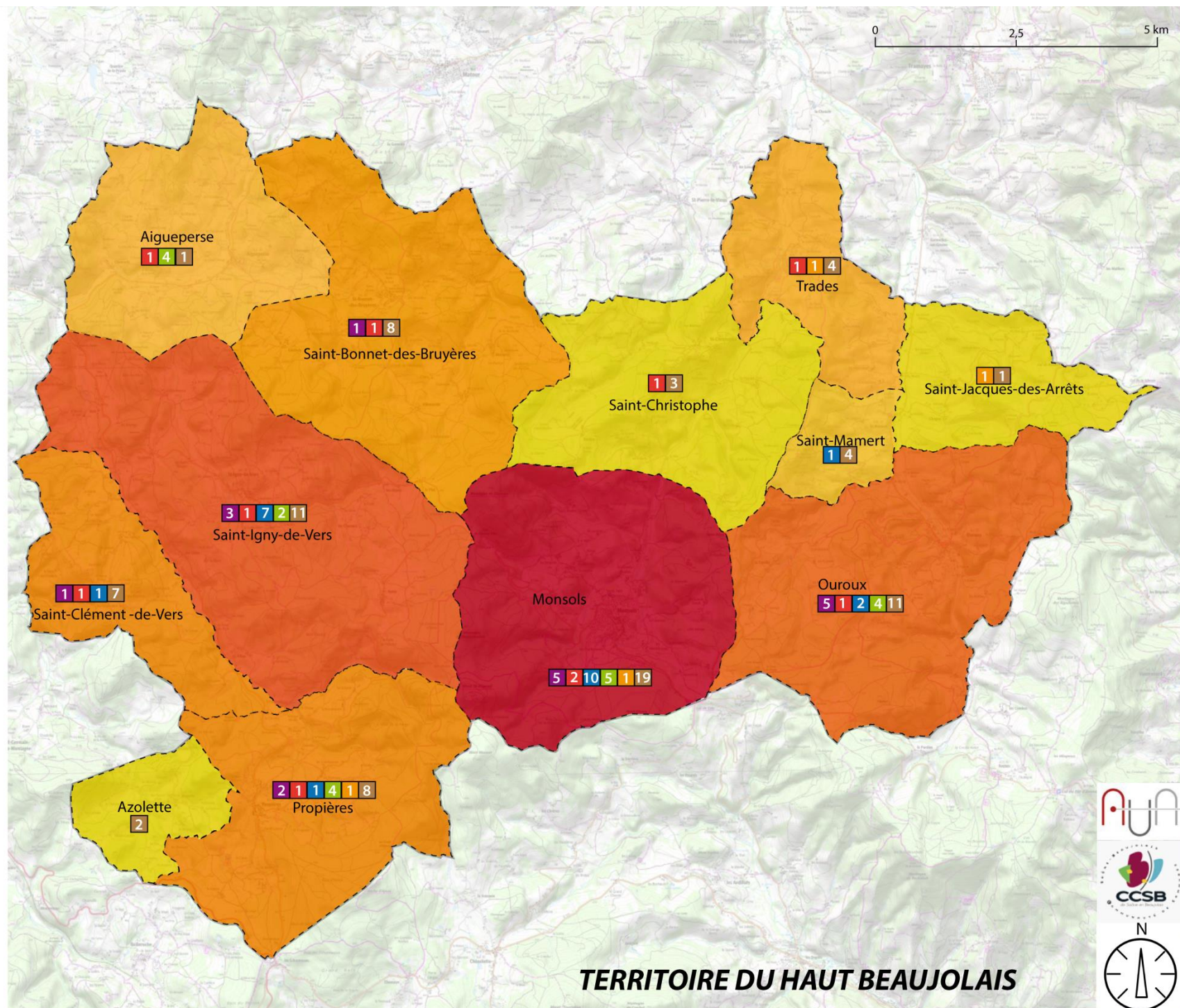
	Commerces	Enseignement	Santé	Sport	Tourisme	Services aux particuliers	TOTAL	%	Taux d'équipements/1000
AIGUEPERSE	0	1	0	4	0	1	6	4%	24,4
AZOLETTE	0	0	0	0	0	2	2	1%	15,7
MONSOLS	5	2	10	5	1	19	42	28%	43,7
OUROUX	2	1	2	4	0	11	20	14%	58,3
PROPIERES	2	1	1	4	1	8	17	11%	36,6
SAINT BONNET DES BRUYERES	1	1	0	0	0	8	10	7%	26,2
SAINT CHRISTOPHE	0	1	0	0	0	3	4	3%	16,6
SAINT CLEMENT DE VERS	1	1	1	0	0	7	10	7%	55,3
SAINT IGNY DE VERS	3	1	7	2	0	11	24	16%	39,9
SAINT JACQUES DES ARRÊTS	0	0	0	0	1	1	2	1%	18,9
SAINT MAMERT	0	0	1	0	0	4	5	3%	82
TRADES	0	1	0	0	1	4	6	4%	51,7
TOTAL	14	10	22	19	4	79	148	100%	39,1

Equipements

NOMBRE



TYPE



V.Synthèse / Enjeux

Les atouts

Les bourgs historiques bénéficient d'un patrimoine architectural et urbain de qualité caractérisé par une harmonie, une cohérence et une homogénéité dans les matériaux de construction, les volumes et les compositions des bâtiments, les implantations et les rapports avec l'espace public.

Les rapports entre les espaces urbains et le paysage sont quant à eux, de manière générale, valorisés par la présence de cônes de vue remarquables et par des lisières urbaines bien traitées.

Les communes sont dotées d'équipements, commerces et services qui participent à la « vie de village » et sont parfois accompagnés d'espaces publics et de cheminements piétons qui favorisent un fonctionnement urbain vertueux (sécurité des piétons, absence de nuisances liées à la présence de voitures, rencontres et lien social,...).

Le territoire est relativement autonome en termes d'emplois, ce qui permet de limiter les déplacements en dehors du Haut-Beaujolais.

Les contraintes

Une attractivité démographique fragile et une forte rétention foncière et immobilière qui tend à dévitaliser les centre-bourgs (forte vacance des logements et commerces).

Une logique de développement résidentiel au gré des opportunités foncières en rupture avec le modèle et les formes d'habitat traditionnel. On assiste en effet à un étalement de l'urbanisation (qui contraste avec les formes groupées et compactes des bourgs anciens) qui provoque un allongement des déplacements, une hausse des coûts pour les collectivités (en VRD), à une diminution et à un mitage (voire un enclavement) des espaces agricoles et naturels, à une banalisation des paysages.

L'éloignement des habitants des lieux centraux a également pour conséquences une baisse de fréquentation des équipements, commerces et services, notamment en lien avec la consommation des ménages à proximité de leur lieu de travail pour les achats en dehors du territoire.

Une position du territoire du Haut-Beaujolais à l'écart des pôles d'emplois régionaux et des grandes infrastructures de transports du val de Saône.

Un isolement du territoire accentué par la faible présence de transports en commun.

Les enjeux

Maîtriser et optimiser la consommation foncière et limiter l'artificialisation des sols.

Mettre en place une politique de planification urbaine qui priorise le développement à l'intérieur des espaces déjà bâtis et qui enrayer le phénomène d'extension et d'étalement urbain (densification des opérations immobilières, optimisation du foncier et diversification des typologies de logements) tout en respectant les sites et l'identité des villages.

Améliorer le fonctionnement global à l'échelle du territoire (hiérarchisation des besoins par la définition d'une armature urbaine cohérente et le maintien des polarités du territoire) ainsi que le fonctionnement des bourgs (stratégie d'aménagement favorisant l'usage et la pratique des équipements, commerces et services par la densification des bourgs, le rapprochement de la population des centralités et le développement des modes doux quotidiens et touristiques).

Préserver, valoriser et réutiliser l'héritage architectural et urbain (pour le bâti existant mais également dans les futures opérations).